

BUDGET PRIMITIF 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil municipal du 26 mars 2022

Table des matières

PROPOS INTRODUCTIF	4
I. LES CHOIX POLITIQUES POUR 2022	5
A. L'éducation	5
1. Le « plan écoles » en 2022	5
2. L'amélioration continue du service rendu aux familles	6
B. Le cadre de vie	7
1. Une forte progression des dépenses d'investissement consacrées au cadre de vie	7
2. Une nette augmentation des effectifs et des budgets courants	9
C. Le lien social	10
1. Un soutien réaffirmé au CCAS et à son action sociale ainsi qu'aux associations	10
2. Une année culturelle et événementielle riche et enfin complète	11
3. L'avancée des politiques communales pour toutes les générations et sur tout le territoire	11
4. La modernisation de l'accueil des usagers	12
5. Le renforcement de la sécurité des Rosnéens	13
D. Un engagement fort dans le développement durable aux côtés du Territoire	13
II. L'EQUILIBRE DU BUDGET 2022	16
A. La section de fonctionnement	16
B. La section d'investissement	16
C. L'épargne	17
III. LA STRATEGIE FINANCIERE DU BUDGET 2022	19
A. Le maintien des taux d'imposition des ménages	19
B. Des tarifs municipaux à destination des familles stabilisés	19
C. Assurer un haut niveau d'investissement	19
D. Un recours raisonné à l'emprunt	19
E. Des charges de personnel en adéquation avec les priorités du mandat	19
IV. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022	20
A. Les recettes de fonctionnement	20
1. La fiscalité	21

2.	Les concours financiers.....	22
a)	<i>Les concours financiers de l'Etat</i>	22
b)	<i>Les autres participations au financement des services publics</i>	23
3.	Les produits des domaines.....	23
a)	<i>Les produits des domaines et services</i>	23
b)	<i>Les autres produits de gestion</i>	24
c)	<i>Les autres recettes (chapitres 013 et 77)</i>	24
d)	<i>La péréquation</i>	25
B.	Les dépenses de fonctionnement.....	25
1.	Les dépenses de personnel.....	25
2.	Les dépenses de gestion.....	26
a)	<i>La subvention d'équilibre au CCAS</i>	26
b)	<i>Les subventions au secteur associatif</i>	27
c)	<i>Les services publics délégués</i>	27
d)	<i>Les contributions obligatoires</i>	28
e)	<i>Les autres dépenses de gestion</i>	28
f)	<i>Les dépenses exceptionnelles</i>	30
g)	<i>Les dépenses imprévues</i>	30
3.	Les frais financiers.....	31
V.	LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022.....	32
A.	Les dépenses d'équipement.....	32
B.	Le remboursement de la dette.....	38
C.	Les recettes d'investissement.....	38
1.	Le financement du Plan Ecoles.....	38
2.	Le financement des autres investissements.....	39
3.	Le mode de financement prévisionnel des investissements en 2022.....	39
D.	La structure de dette au 1er janvier 2022.....	40
	GLOSSAIRE.....	44

PROPOS INTRODUCTIF

Le débat d'orientations budgétaires, qui s'est déroulé le 12 février dernier, a permis de présenter le contexte d'élaboration, la stratégie financière et les principales orientations de la majorité pour ce nouveau budget.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présentait les principales dispositions de la Loi de finances pour 2022 et leur impact sur le budget 2022 (poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, stabilisation des dotations et de la péréquation, mesures de soutien à l'investissement...), accompagnées d'éléments de rétrospective et de prospective.

Le présent rapport s'attachera donc avant tout à présenter, de manière chiffrée, les principales inscriptions de crédits du budget 2022.

Pour rappel, ce budget sera voté à nouveau par chapitres et, uniquement, par chapitres et opérations d'équipement, en investissement.

Par ailleurs, les résultats de l'exercice budgétaire 2021 ne sont pas encore définitivement arrêtés et le seront à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2021 lors du Conseil municipal de juin prochain. L'excédent final 2021, qui s'établit autour de 6 millions €, sera ainsi intégré dans le budget 2022 à l'occasion du budget supplémentaire. Ce résultat est, en grande partie, fléché vers le « plan écoles » et le secteur de la petite enfance pour compléter d'une part les enveloppes prévues pour les groupes scolaires Mermoz (2,5 millions €) et Simone Veil (1,4 millions €) et d'autre part, la création de la nouvelle crèche sur le secteur Coteaux Beauclair (1,1 million €). Le million restant est pour partie orienté sur les besoins en personnel liés à l'ouverture du groupe scolaire Françoise DOLTO (Coteaux Beauclair) et sur les surcoûts financiers en dépense d'énergie ; la différence de l'ordre de 500 000 € constituant une réserve permettant de diminuer, le cas échéant, l'enveloppe d'emprunt.

Les dépenses d'équipement du budget 2022, qui atteignent plus de 33,3 millions €, soit un niveau très élevé pour la deuxième année consécutive, seront donc inscrites en grande majorité dès le BP (28,3 millions €), avec un complément au BS (5 million €).

Par ailleurs, les reports de crédits d'investissement engagés en 2021, mais non mandatés au 31 décembre 2021, seront constatés dans le budget supplémentaire lors de la reprise des résultats arrêtés définitivement dans le compte administratif. Ces reports de crédits devraient atteindre 17,8 millions € en dépenses et 14,7 millions en recettes.

Ce budget est la traduction des choix politiques forts de la majorité municipale qui se manifestent, avant tout, par l'investissement, tant en rattrapage qu'en nouvelles opérations.

I. LES CHOIX POLITIQUES POUR 2022

Lors du débat sur les orientations budgétaires, les trois priorités politiques de la majorité ont été rappelées : il s'agit d'abord de l'éducation, puis du cadre de vie et enfin du lien social. Mais la municipalité fait également le choix d'avoir une politique transversale très ambitieuse en matière de développement durable et s'inscrit résolument dans son territoire, en lien étroit avec l'EPT Grand Paris Grand Est, dont elle soutient les orientations et qui agit pour elle.

A. L'éducation

L'Éducation reste en 2022 la grande cause du mandat ; la Ville, hors dépenses de personnel, y consacrera 5,4 millions d'euros en fonctionnement et 13,2 millions d'euros en investissement. Au-delà de la poursuite de son ambitieux plan écoles, qui pour la première fois depuis plus de 10 ans va voir débiter une rénovation en éco-construction, elle entend également améliorer qualitativement le fonctionnement du service rendu chaque jour aux petits Rosnéens et à leurs familles.

1. Le « plan écoles » en 2022

Les investissements pour nos écoles vont peser à hauteur de plus de 13 millions € dans ce budget, soit environ 40% des dépenses d'équipement 2022, qui atteignent encore cette année un niveau record.

L'enveloppe la plus conséquente est celle consacrée à la **poursuite des travaux du groupe scolaire Mermoz** avec 5,1 millions d'euros budgétés cette année ; les bâtiments prévus, une maternelle et un centre de loisirs vont prochainement commencer à sortir de terre et devraient être opérationnels à la rentrée 2023/2024. Leur livraison permettra de libérer les volumes de classes de la maternelle des Marnaudes et donc de la rénover. Il conviendra par conséquent d'inscrire l'an prochain, au budget 2023 une grande partie du solde de cette opération soit environ 8 millions d'euros.

Le grand évènement de cette année sera naturellement **la livraison, l'équipement puis l'ouverture du groupe scolaire Françoise Dolto** dans la ZAC Coteaux Beauclair. Les familles du nord-ouest de la Ville devraient pouvoir bénéficier dès cet été du nouveau centre de loisirs. La somme inscrite au budget pour s'acquitter des dernières factures d'achat et se faire accompagner, pour réceptionner ces bâtiments, par un cabinet spécialisé est de 4,5 millions d'euros à laquelle il faut ajouter 380 000 € pour l'équipement en mobilier et matériel, y compris numérique, des écoles et du centre de loisirs. Pour mémoire, les ajustements à la carte scolaire votés fin 2021 par le conseil municipal vont permettre à certaines familles, les plus proches, qui relevaient des groupes scolaires de la Boissière ou du Bois-Perrier d'intégrer ces équipements flambants neufs ; l'allègement des effectifs de la maternelle Bois-Perrier qui sera, pour deux ans, installée au rez-de-chaussée de l'élémentaire Eboué (et qui fera pour l'occasion l'objet de travaux d'adaptation) permettra de démarrer, enfin, au dernier trimestre 2022 **les travaux de rénovation de la maternelle Bois-Perrier**.

Une première enveloppe de 500 000 € est en effet prévue en 2022 pour ces travaux tant attendus, estimés à ce stade globalement à 3 millions d'euros HT ; l'ambition de la municipalité est bien de restituer aux habitants du quartier un équipement de haute qualité environnementale dans la lignée de ceux de Boutours et de Simone Veil. La maternelle fera donc l'objet d'une réhabilitation d'ampleur avec une isolation extérieure en bois et paille ; l'intérieur sera également aussi revu avec une redistribution plus fonctionnelle des espaces, la création d'une ventilation naturelle avec les

« fameuses tours à vent » si emblématiques des éco-bâtiments rosnéens et la réalisation d'un nouveau parvis avec un préau en bois.

Près d'1,5 million d'euros seront par ailleurs ouverts pour **la poursuite des acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre de la seconde phase du groupe scolaire Simone Veil** ; l'année 2022 sera mise à profit pour finaliser sa programmation et les études de volumétrie et de faisabilité. La réflexion sur la nécessaire création de capacités d'accueil temporaires, le temps d'achever les constructions, au mieux dans 4 ans, sera également menée pour faire face aux besoins en classe qui devraient apparaître dès la rentrée 2023/2024.

Les études d'augmentation de la capacité d'accueil du groupe scolaire du Pré-Gentil seront en outre finalisées cette année pour que les travaux puissent débuter en 2023. Une enveloppe de 175 000 € est réservée à cet effet.

Au-delà de ces projets d'envergure, le « plan écoles » 2022 comprend également **un volet « gros travaux » très conséquent sur les autres écoles**, pour près de 735 000 € ; la programmation 2022 a été élaborée en fonction des nécessités techniques mais aussi des besoins exprimés par les parents d'élèves qui ont tous été rencontrés ; des crédits sont ouverts en particulier pour :

- ❖ L'agrandissement de la cour de la maternelle des Boutours,
- ❖ Une première phase de remplacement des fenêtres des écoles élémentaires Raspail et du centre,
- ❖ La fin des travaux d'amélioration et de mise aux normes des installations de chauffage sur le groupe scolaire du Pré Gentil,
- ❖ L'adaptation des équipements sanitaires à l'accueil des enfants en situation de handicap (création d'une douche à Niepce et Kergomard),
- ❖ La création d'un préau et l'isolation à la chaleur des skydômes de la maternelle Kergomard.

En matière d'équipements, après la fin de la pose des sondes « CO2 » en tout début d'année, **toutes les écoles devraient être équipées, courant du 2^{ème} trimestre, d'un dispositif « PPMS »** (plan particulier de mise en sûreté) qui définit la procédure de mise en sécurité des enfants et des personnels et qui garantit l'arrivée des forces de police dans les meilleurs délais en cas de déclenchement de l'alarme.

Enfin, **près de 90 000 € sont budgétés en 2022 pour l'équipement numérique de nos écoles élémentaires** : toutes les écoles qui n'en disposaient pas encore, et qui en ont exprimé le souhait, pourront disposer de chariots de tablettes. Avec l'appui de l'Etat et de son plan de relance, puisque la Ville avait demandé, et obtenu, à ce titre une subvention (96 500 €), les écoles bénéficieront également dès la prochaine rentrée d'un nouvel outil pédagogique, l'ENT (Espace Numérique de Travail).

2. L'amélioration continue du service rendu aux familles

Au-delà de cet effort d'investissement très important pour nos écoles, la Ville entend également améliorer significativement le fonctionnement quotidien du servi rendu aux familles, notamment dans le champ du périscolaire.

C'est ainsi qu'après une année rendue très compliquée, ici comme ailleurs, par la situation sanitaire, avec un absentéisme inédit des enseignants et personnels communaux, **les réformes lancées l'an passé, qu'il a fallu s'approprier**, devraient produire tous leurs effets cette année et l'amélioration du service devrait être perceptible par les parents.

Les services municipaux en charge de l'éducation seront totalement mobilisés pour faire vivre un projet pédagogique ambitieux, en matière de qualité des animations, de sensibilisation au développement durable, de formation à la citoyenneté et d'accueil des enfants en situation de handicap.

Un effort particulier sera fait en matière de communication (site internet, application smartphone, newsletters...) pour que les parents comprennent mieux ce que font leurs enfants dans les accueils de loisirs; le dialogue étroit noué avec eux sera naturellement maintenu, dans une logique d'amélioration continue de la qualité, et le lien avec les directions d'écoles renforcé. La municipalité veut être totalement transparente dans ce qu'elle fait et dans les choix qu'elle opère tout en restant en permanence à l'écoute des propositions qui lui sont faites.

La Ville veillera par ailleurs à ce que le prestataire de la restauration scolaire respecte scrupuleusement ses obligations contractuelles et améliore la qualité des repas servis ; une réflexion sur un changement de mode de gestion à l'échéance du contrat actuel sera menée sur cet exercice avec un cabinet spécialisé.

Le budget 2022, en termes de charges de personnel et charges courantes, contient sans ambiguïté les moyens nécessaires pour assurer les taux d'encadrement fixés dans le projet pédagogique communal, sécuriser les établissements et permettre le développement des actions et prestations servies aux enfants par un personnel compétent et motivé. Le cas échéant, il sera ajusté au budget supplémentaire, notamment au regard de la mise en service du groupe scolaire Françoise Dolto.

B. Le cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie est la deuxième grande priorité de la majorité ; les engagements pris devant les électeurs sont clairs : il s'agissait de mettre fin à la frénésie de construction de logements le temps de remettre à niveau les équipements municipaux, de redonner de l'air et de la nature aux administrés et de faire prendre une nouvelle direction écoresponsable en matière d'aménagement de notre ville.

Les chiffres du budget 2022 traduisent de façon nette cette orientation puisque les crédits budgétaires permettant de la mettre en œuvre, tant en termes de charges courantes, charges de personnel ou dépenses d'investissement n'ont jamais autant progressé pour les services municipaux les plus concernés : propreté urbaine, espaces verts et voirie : + 175 000 € en fonctionnement hors charges de personnel **(+5,8%)** et +2,9 millions d'euros en investissement **(+51%)**.

1. Une forte progression des dépenses d'investissement consacrées au cadre de vie

La Direction des espaces publics voit en effet ses crédits passer de 5,8 millions d'euros en 2021 à 8,8 millions d'euros en 2022 ; ses enveloppes sont plus précisément les suivantes :

- ❖ **Au titre du programme de rénovation de la voirie, 5,5 millions d'euros ;** c'est un montant inédit qui va rendre possible cette année la remise en état ou la requalification de cinq rues : la rue Laennec (1,3 million d'euros), avec la participation de la Ville de Villemomble (570 000 €), la rue Jules Guesde jusqu'à la rue Laennec (630 000 €), la rue Louis Barthou (300 000 €), la rue de Changis (400 000 €) et la rue Saint Claude (300 000 €). Par ailleurs dans le cadre de l'ouverture du parc nature, la 1^{ère} phase de requalification de la rue des Graviers sera lancée en 2022 (270 000 €). **La Ville entend maintenir ce nombre de rues refaites par an dans les années qui viennent pour véritablement améliorer l'état de la voirie communale** et rattraper le retard accumulé lors du plan précédent. Ce budget permettra par ailleurs de requalifier et sécuriser les traversées menant à l'école Simone Veil (160 000 €), de faire plus en matière de gros entretien ici ou là des rues et trottoirs (700 000 €, soit +100 000 € sur l'enveloppe entretien par rapport à l'an passé), de changer un feu tricolore au carrefour Leclerc/Jean Jaurès (200 000 €), d'améliorer la signalétique (215 000 €) et de renouveler le mobilier urbain ou VRD (290 000 € dont 50 000 € pour renouveler les corbeilles de rue). Enfin, à l'instar de ce qui a été fait rue du Docteur Seyer, 310 000 € sont prévus pour rénover et sécuriser le pont rue des carrières et 30 000 autres euros permettront d'étudier les travaux à venir pour le dernier ouvrage d'art, rue des Berthauds. Pour certaines rues complexes (rues Laennec, des Graviers, Saint Claude en particulier), la Ville sera assistée d'un bureau d'études externes spécialisé (110 000 €).
- ❖ **Pour l'enfouissement des réseaux et la modernisation de l'éclairage public : 1,3 million d'euros,** soit +200 000 € par rapport à l'an passé ; ces crédits se décomposent de la façon suivante : 500 000 € pour la poursuite du plan lumière, notamment pour le renouvellement des câbles suite aux préconisations du diagnostic réalisé en 2021, 450 000 € pour changer l'éclairage public de la rue Jules Guesde, 300 000 € pour la maintenance et le gros entretien du réseau, 50 000 € pour le remplacement des mâts et lanternes et 100 000 € pour financer auprès du SIPPAREC l'enfouissement des réseaux.
- ❖ **Au titre de la mise en accessibilité des espaces publics : 225 000 € ;** l'année 2022 sera la dernière du programme d'accompagnement des travaux d'accessibilité de la voirie en complément des travaux réalisés sur les bâtiments communaux dans le cadre des agendas programmés d'accessibilité (150 000 €) ; par ailleurs, de nouveaux aménagements seront réalisés dans le cadre du programme d'accessibilité des voiries et des espaces publics, le « PAVE », (75 000 €) : poursuite de l'équipement de carrefours à feu de modules sonores pour les malvoyants, déplacement de mobilier urbain situé sur les cheminement piétons, abaissement des passages piétons et bandes podotactiles sur les carrefours....Rappelons que ces transformations de voirie, qui peuvent être perçues comme très techniques, qualifient l'espace public pour tous et pas seulement pour ceux à mobilité réduite ; ils participent donc pleinement à l'amélioration du cadre de vie et la municipalité va enclencher une nouvelle phase de son PAVE, en concertation avec les associations d'usagers.
- ❖ **Pour l'embellissement des espaces verts : 700 000 €,** soit +550 000 € par rapport à l'an passé : cet abondement de crédits très significatif va permettre de créer 12 nouveaux jardins partagés rue des Balettes (240 000 €), d'aménager le square du Petit Prince (140 000 €), de mettre en place de nouvelles jardinières en centre-ville et sur le pont du Lavoisier (56 000 €), d'embellir encore plus le square Gardebled, qui verra ses allées, massifs et décorations renouvelés (100 000 €) ainsi que le parc Decésari (140 000 € pour la réfection du belvédère, du fond de scène du théâtre de verdure et l'aménagement d'allées) ; 20 000 € permettront en outre d'acquérir des bancs supplémentaires pour nos

parcs et squares et créer à la demande des structures métalliques afin d'agrémenter et dynamiser certains massifs floraux.

- ❖ **Pour l'amélioration et la sécurisation de nos espaces extérieurs : 760 000 €** ; ces crédits sont d'abord fléchés pour des aménagements dans les cours des écoles, crèches et centres de loisirs type clôtures, enrobés, sol des jeux, mobilier extérieur (150 000 €) et la mise aux normes des aires de jeux (35 000 €). 133 000 autres euros sont dédiés à la réalisation de clôtures, pour le nouveau parc nature du plateau d'Avron, le parc Decésari et le gymnase Lavoisier. De nouveaux affichages pédagogiques seront déployés sur la ville (50 000 €). Enfin, trois sites feront l'objet d'investissements importants : le nouveau cimetière (110 000 € pour la reprise et la création d'allées ainsi que pour le raccordement de la loge du gardien), le stade Girodit (160 000 € pour la deuxième tranche des travaux de réseaux et la rénovation des câbles des hauts mâts) et le stade Letessier (70 000 € pour le remplacement du système de fermeture par un portail et également le remplacement des câbles des hauts mâts).
- ❖ **Pour le matériel des agents des équipes chargées de la propreté urbaine et de l'entretien des espaces verts : 206 000 €,** soit +120 000 € par rapport à 2021 ; sont ainsi notamment envisagés le renouvellement de toutes les tondeuses, des achats d'animaux, l'acquisition de trois nouveaux gloutons pour les déployer dans les quartiers non pourvus, de souffleurs et débroussailleurs électriques. La Ville veut renforcer la qualité du travail de ses agents en les équipant au mieux. Il faut également doter d'un système de vidéosurveillance la ferme pédagogique et les bennes espaces verts.

2. Une nette augmentation des effectifs et des budgets courants

La majorité continue, en 2022, de mettre en cohérence ses ambitions et son programme : une ville plus belle, plus verte et plus propre, avec les moyens qu'elle donne à l'administration municipale ; elle avait l'an passé déjà décidé de créer quatre postes aux espaces verts, pour accompagner l'ouverture du parc nature mais aussi améliorer l'entretien général de la commune ; cette année, **elle renforce significativement les ressources consacrées à la propreté urbaine avec l'ouverture de 6 nouveaux postes**. Par ailleurs, **les budgets de fonctionnement hors charges de personnel « espaces verts » et « propreté urbaine » progressent respectivement de 7,5 % et 18,6 %**.

Mais la municipalité sait que pour aller encore plus loin dans la propreté de notre cité il faut lutter activement contre les trop nombreuses incivilités : elle met donc en œuvre en 2022 une de ses promesses phares : **la création d'une brigade environnement**. Ce budget va permettre de recruter ses quatre premiers agents et de les équiper en matériel et véhicules. Son rôle sera préventif et répressif, pour dissuader les entreprises voyous et les comportements inadmissibles de certains (dépôts sauvages, voitures ventouses, jets d'ordures, de masques, déjections canines...). Une campagne de communication accompagnera sa mise en service pour expliquer la détermination de la Ville dans ce domaine.

Par ailleurs **deux postes seront créés pour renforcer nos capacités à dessiner le Rosny de demain tel que la majorité l'imagine, et à le faire vivre le plus harmonieusement possible au quotidien** : un chargé d'opérations d'aménagement d'espaces publics et un nouveau collaborateur « cadre de vie » à la Direction de la vie des quartiers.

C. Le lien social

Renforcer le lien social et remettre l'humain au cœur de notre politique communale est le dernier axe fort de notre ligne politique ; c'est d'ailleurs ici autant une question de moyens que d'engagements personnels. En la matière, la Ville, ses élus et ses agents ont toujours su, ces derniers mois en particulier, répondre présents quand la situation l'exigeait : après une implication sans faille pour faire fonctionner un des plus gros centres de vaccination du département, la commune s'est tout-de-suite mobilisée pour venir en aide à la population ukrainienne.

Beaucoup d'actions contribuent à tisser du lien entre les habitants, que ce soit lorsqu'ils ont besoin d'une aide financière, lorsqu'ils cherchent à se divertir, se cultiver, apprendre, lorsqu'ils doivent remplir une démarche administrative... ; la Ville va continuer, en 2022, à développer chacune de ses politiques sectorielles pour leur permettre de s'épanouir au mieux, en toute sécurité, en toute solidarité, et qu'ils soient particulièrement heureux de vivre à Rosny-sous-Bois.

1. Un soutien réaffirmé au CCAS et à son action sociale ainsi qu'aux associations

La Ville poursuivra naturellement son soutien au Centre Communal d'Action Social (CCAS), chargé justement d'aider ceux qui en ont le plus besoin : la subvention qui lui sera versée sera d'ailleurs en sensible augmentation puisqu'elle passera de 1 530 000 € à 1 693 000 €, soit +163 000 € (hors impact budgétaire du transfert du secteur Loisirs Seniors du CCAS vers la Ville).

D'une part, la subvention vise d'abord à compenser les baisses de ses recettes (moins de produits de loyers en provenance des résidences personnes âgées)¹ et à ne pas réduire les actions déjà menées. D'autre part, elle permet de financer les actions supplémentaires (notamment une prise en charge plus importante des enfants relevant du Projet de Réussite Educative et situés hors des quartiers politique de la ville, des travaux de peinture et une campagne de lutte contre les punaises de lit dans les logements des résidences personnes âgées).

En 2022, le CCAS veillera notamment à l'amélioration de la qualité des repas servis à nos aînés, à l'utilisation des fonds « énergie », dont celui relatif à la géothermie, pour aider ceux qui ont des difficultés à faire face à leurs factures énergétiques, à réactualiser l'analyse des besoins sociaux et à mettre en place un conseil des aînés.

Ce budget prévoit par ailleurs des crédits, 160 000 € permettant d'accroître les capacités de la commune en matière d'hébergement d'urgence ; il est en effet planifié de réhabiliter un logement du patrimoine privé de la commune afin de disposer d'un second logement d'urgence (60 000 €) ; une provision de 100 000 € est de surcroît ouverte pour accroître nos équipements dédiés au « plan communal de sauvegarde » (lits d'appoint, duvets, petit matériel...), sécuriser leur stockage et faire face à des besoins imprévus et urgents.

S'agissant de l'enveloppe des subventions aux associations, acteurs si importants de la vie communale et de la cohésion sociale, **elle est reconduite quasiment à l'identique, à hauteur de 2,1 millions d'euros** ; les attributions restent bien sûr conditionnées à une appréciation rigoureuse, via les services, de l'intérêt communal et de la situation financière et statutaire des associations qui sollicitent un concours communal. Une somme de 170 000 € est par ailleurs prévue pour réaliser d'importants travaux de remplacement de menuiseries extérieures et de pose de stores sur le bâtiment de l'Institut Médico-Educatif, géré par l'APAJH. Une permanence de victimologie sera enfin mise en place à la Maison du Droit et de la Citoyenneté.

¹ L'activité Loisirs Seniors sera désormais portée par la Direction de la communication et de l'évènementiel de la Ville. Son budget net est de 133 150 € (constant par rapport à 2021), portant donc la subvention du CCAS à 1 559 850 €.

2. Une année culturelle et événementielle riche et enfin complète

Si nous avons dû une nouvelle fois annuler la cérémonie des vœux à la population, l'embellie constatée sur le plan sanitaire semble se confirmer et devrait faire de 2022 l'année du retour à une vie normale ; **ainsi tous les temps festifs, d'échanges et de concertation** déjà prévus sur 2021 (brocante du centre-ville, rencontres et actions de quartier, festiv'halle, nouveaux rosnéens...) qui n'ont pu se tenir se dérouleront enfin **et ceux qui ont pu avoir lieu** (MusicOparc, Rosny Plage, forum des associations, journées du patrimoine, journées de la ferme pédagogique, feu d'artifice, téléthon, marché de Noël) **seront réitérés et réinventés pour le plus grand plaisir des petits et des grands.**

En matière culturelle, l'année sera marquée par le renforcement de la programmation de l'Espace Simenon, qui verra son monte-décors enfin changé, la création d'une pièce exceptionnelle pour les 50 ans du conservatoire et par la rénovation complète de la bibliothèque Yourcenar. Le chargé de projet innovation de la Fabrique Numérique et Artistique, dont le poste a été ouvert l'an dernier permettra de développer encore plus l'action de ce tiers-lieu particulièrement innovant.

Au cercle Boissière, des ateliers supplémentaires seront créés (Zumba, chant...) et **les budgets des conseils de quartiers seront principalement destinés à l'organisation de moments de convivialité et de partage entre les habitants** (fête de quartiers...).

La municipalité se réjouit par avance de retrouver les Rosnéens lors de ces événements qui rythment notre vie locale.

3. L'avancée des politiques communales pour toutes les générations et sur tout le territoire

Ce budget fait progresser les politiques communales pour tous les Rosnéens, quel que soit leur âge :

- ❖ **Pour les plus petits**, au-delà de l'inscription de crédits complémentaires pour le remplacement de la toiture de la crèche Anne Frank, **il s'agit surtout d'acheter, et d'aménager, un nouveau multi accueil de 60 places dans la ZAC Coteaux Beauclair** : le poids budgétaire sur l'exercice 2022 de cet équipement, qui devrait ouvrir en début d'année prochaine, est de plus de 2 millions d'euros, net des subventions de la CAF.
- ❖ **Les jeunes ne sont pas oubliés** : la Ville accroît d'abord son soutien financier à l'Association de Gestion Globale (AGG), qui bénéficiera dans le même temps d'une progression de ses subventions CAF au titre du nouveau dispositif « bonus territoire » ; ces moyens supplémentaires doivent aller à des actions en faveur de la jeunesse. Les crédits « contrats de Ville » seront par ailleurs abondés pour accompagner l'action d'associations œuvrant en faveur des jeunes des quartiers. Le dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus sera renforcé en moyens humains, avec le recrutement de deux services civiques, et une hausse des crédits, pour organiser plus d'ateliers, notamment sportifs. Quatre chantiers participatifs et d'insertion se dérouleront en 2022 et l'accent sera mis en particulier sur des actions de prévention en direction des collèges et lycées sur les nouvelles addictions comme le protoxyde d'azote. Enfin, le cercle J fera l'objet d'une remise en peinture et d'un réaménagement au bénéfice de ses usagers et un diagnostic jeunesse sera lancé sur le territoire.

- ❖ **Pour nos séniors**, outre les nécessaires travaux à effectuer dans la résidence Barroy pour 173 000 € (remplacement du système de sécurité incendie, amélioration de la sous-station de chauffage et surtout mise aux normes sanitaires de l'office de restauration), **il s'agit surtout de dynamiser encore plus les actions menées pour eux**. A cette fin, c'est le Service évènementiel de la Ville, et non plus le CCAS, qui sera désormais chargé de mettre en musique les temps forts destinés aux aînés, qui seront évidemment tous reconduits.

La majorité souhaite par ailleurs que **ses investissements et le développement de ses politiques publiques contribuent, sur la durée du mandat, à rééquilibrer la vie des quartiers**. Ainsi des crédits sont-ils budgétés cette année pour une étude programmatique des futurs équipements publics, notamment pour faire revivre, au cœur de La Boissière, le bâtiment de l'ex-crèche Lucien Piron.

Mais tous les quartiers de la Ville, sous l'impulsion des conseils et adjoints de quartier, sont d'ores-et-déjà concernés par des projets communaux ; citons en particulier pour 2022 :

- ❖ A la Boissière : la rénovation de la médiathèque Yourcenar, la livraison des écoles et du centre de loisirs Françoise Dolto, l'acquisition du foncier et l'aménagement de la crèche à Coteaux Beauclair;
- ❖ Sur Marnaudes/Bois-Perrier : la rénovation de la maternelle Bois-Perrier, la construction du groupe scolaire Mermoz, les études d'aménagement du pôle gare et le projet de démolition des anciens bâtiments de la clinique Hoffmann pour lequel une subvention a été déposée auprès de la Région Ile-de-France ;
- ❖ Sur la zone centre-ville/plateau d'Avron : les acquisitions foncières pour la phase 2 du groupe scolaire Simone Veil, l'extension de la cour de la maternelle des Boutours, d'importants travaux de voirie, la rénovation d'installations du stade Girodit (club house Rugby, couverture de deux terrains de tennis), la réfection d'allées au stade Letessier, les études pour l'extension de l'ENACR, la rénovation du CMS et les acquisitions foncières pour la 2^{ème} phase du plateau d'Avron ;
- ❖ Au sud : l'aménagement du secteur du Pré Gentil avec la volonté municipale que les constructions neuves soient accompagnées de rénovation et de redynamisation commerciale, les études de programmation sur le groupe scolaire du Pré Gentil et de réhabilitation du gymnase Lavoisier.

4. La modernisation de l'accueil des usagers

Afin d'améliorer les services rendus à ses usagers en mairie et par voie dématérialisée, la Ville va engager cette année son projet de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville et revoir ses outils et pratiques en matière de gestion de la relation citoyen (GRC) ; des crédits d'études pour la partie travaux et d'acquisition d'un nouveau progiciel sont ouverts dans ce budget primitif. Les moyens humains sont déjà en place pour, avant de le faire vivre, mener à bien ce chantier puisque deux postes ont été créés pour cela fin 2021 : un poste de chef de service gestion relation usagers et un poste de chef d'unité pilotage qualité.

Il s'agit à la fois de s'adapter aux nouvelles exigences de nos concitoyens en matière de réactivité à leurs demandes, d'attentes en termes de nouveaux e-services et d'amélioration des services existants, après une période de crise sanitaire où l'usage d'internet s'est sans doute sensiblement renforcé, tout en mettant au goût du jour les conditions d'accueil physique quand cela reste nécessaire.

La Ville restera naturellement attentive à ne pas oublier ceux qui peuvent être en fracture numérique ; le projet d'accueil comprendra un espace où il sera possible de mieux accompagner nos administrés qui ont juste besoin d'être aidés et ceux qui sont le plus en rupture pourront être orientés sur les ateliers de la FAN ou vers le nouveau conseiller médiateur numérique. Nous serons naturellement toujours capables d'offrir un canal « humain » à nos concitoyens.

5. Le renforcement de la sécurité des Rosnéens

La sécurité de nos concitoyens reste essentielle pour le vivre-ensemble et la majorité s'est engagée à rendre Rosny-sous-Bois plus sûre ; aussi le déploiement et la modernisation du réseau de vidéo-protection seront-ils poursuivis, une enveloppe de près de 500 000 € étant ouverte à ce titre au BP 2022 ; la Police Municipale, dont les moyens humains et matériels, en particulier au centre de supervision urbain (CSU) avec l'acquisition d'un hyperviseur urbain et la création de 5 postes (1 policier municipal, deux opérateurs vidéo et 2 gardiens de parc supplémentaires) ont déjà été significativement accrus en 2021 recevra en 2022 une nouvelle dotation de plus de 100 000 € pour notamment acquérir deux véhicules neufs, des gilets pare-balles et du matériel complémentaire pour l'hyperviseur.

Mais la Ville se doit également de consacrer des crédits importants à sa cybersécurité ; une recrudescence des attaques contre les institutions publiques et les collectivités locales est observée depuis deux ans ; la perte des données informatiques peut être dramatique pour le bon fonctionnement de tous les services et peut paralyser leur action pendant de longs mois. La Ville, qui dispose déjà en interne d'un expert dans le domaine doit cependant investir à nouveau plus de 500 000 € cette année pour sécuriser et mettre à niveau ses équipements informatiques.

Enfin, en matière de protection civile, au-delà de la hausse encore forte (+149 000 €) de la contribution obligatoire à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), la commune réfléchira en 2022 à l'extension du dispositif PPMS à ses crèches et installera dans un grand nombre de ses bâtiments des DAE (défibrillateurs automatisés externes), qui peuvent contribuer à sauver des vies. La priorité sera donnée aux structures personnes âgées, aux centres sociaux et aux installations sportives, conformément à la réglementation, mais la commune ira plus loin (cimetières, parking Timbaud...).

D. Un engagement fort dans le développement durable aux côtés du Territoire

Alors que le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a publié fin février son dernier rapport et qu'il est alarmant, **la Ville réaffirme son plein engagement, à son niveau et en vertu du principe de subsidiarité, dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique.**

La municipalité entend agir sur tous les leviers dont elle dispose : la décarbonation et l'amélioration de la consommation énergétique de ses bâtiments, la mobilisation de tous, élus, agents et citoyens pour faire évoluer les usages et les comportements à travers une démarche « agenda 2030 » et bien sûr le développement et la préservation de son environnement en complémentarité et soutien aux actions du territoire Grand Paris Grand Est (GPGE).

Plusieurs inscriptions budgétaires donnent corps, en 2022, à cette volonté :

- ❖ **La réalisation, pour 60 000 € d'un schéma directeur immobilier** ; cette action, financée pour partie par le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), permettra à la commune d'arrêter ses priorités et sa stratégie **en matière de rénovation énergétique de ses bâtiments**² ; la Ville, qui a recruté l'an passé un ingénieur énergie décarbonée pour les services municipaux, souhaite aller au-delà des obligations du « décret rénovation tertiaire » qui impose une réduction drastique des consommations énergétiques réelles, avec 3 seuils : -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050. Les choix budgétaires relatifs notamment, aux rénovations et travaux neufs et de gros entretiens vont désormais intégrer ce nouveau prisme technique.
- ❖ **L'inscription d'une somme de 40 000 € pour choisir un cabinet chargé d'accompagner la Ville dans sa démarche « d'agenda 2030 »** : cette dernière, qui succède à celle « d'agenda 21 », s'adresse à l'ensemble de l'humanité avec 17 objectifs de développement durable à atteindre avant 2030³. Il est en effet estimé que 65% des cibles de ces objectifs relèvent du niveau des collectivités locales. La commune impliquera bien évidemment le conseil local du développement durable dans toutes les étapes de cette politique transversale (diagnostic, stratégie puis plan d'actions) qui va impacter et faire évoluer toutes les autres politiques.
- ❖ **Une provision de 50 000 € pour le « plan Vélo »** ; la Ville est bien entendu favorable au développement des mobilités actives, dès lors que les aménagements sont sécurisés ; elle soutient et participe activement au projet régional de RER V (vélo) sur les voies départementales ainsi qu'au plan local de mobilité et au schéma cyclable territorial de GPGE et de la Métropole du Grand Paris (Vélopolitain). Cette somme pourrait permettre de créer de nouvelles bandes cyclables à sens unique si les voies s'y prêtent. Pour mémoire, la commune cherche aussi à favoriser les véhicules électriques et les cinq bornes de recharge du dispositif SIGEIF devraient entrer en service fin mai sur les anciens emplacements Autolib⁴.
- ❖ **La progression attendue du Fonds de Compensation des Charges Territoriales à destination de GPGE** (900 000 € soit +116 900 € par rapport à 2021)⁵ ; la Ville travaille en étroite collaboration avec GPGE à la fois sur les politiques propres de l'EPT (Etablissement Public Territorial) et sur les opérations que l'EPT mène pour son compte ; il en est notamment ainsi :

² En 2015, sur le territoire de GPGE, 66% de l'énergie consommée est d'origine fossile. Le secteur du bâtiment (**résidentiel et tertiaire**) est le plus gros consommateur d'énergie du territoire, avec près de 77% de l'énergie totale consommée (57% pour le résidentiel, 20% pour le tertiaire, 20% pour le transport routier) ; source : diagnostic PCAET, GPGE.

³ Pas de pauvreté, Faim zéro, Bonne santé/ bien être, Education de qualité, Egalité entre sexe, Eau propre et assainissement, Energie propre et abordable, Travail décent et croissance économique, Industrie, innovation et infrastructure, Inégalités réduites, Villes et communautés durables, Consommation et production responsables, Lutte contre les changements climatiques, Vie aquatique, Vie terrestre, Paix, justice et institutions efficaces, Partenariats pour la réalisation des objectifs.

⁴ Il s'agit des ex-stations Autolib à l'exception de celle proche du stade Girodit ; une nouvelle va être créée rue Maunoury.

⁵ Au BP 2022, une provision de 900 000 € est inscrite, soit une augmentation nette de 116 900 €. En effet, au BP 2021, les crédits inscrits pour le FCCT étaient de 670 000 €, auxquels il convient d'ajouter les enveloppes dédiées aux contributions AUTOLIB (40 620 € en fonctionnement et 21 480 € en investissement) et VELIB (51 000 €) ; dépenses désormais prises en charge par GPGE dans le cadre du transfert de compétence Mobilité, soit un total de 783 100 €.

- De l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), qui contient un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ambitieux, avec des avancées en matière de biodiversité,
- De la mise en œuvre de l'obligation de collecte des biodéchets à fin 2023, avec une expérimentation prochaine au niveau du groupe scolaire de La Boissière ; rappelons que les Rosnéens vivant en pavillon bénéficient depuis peu d'un service d'enlèvement à la demande de leurs encombrants,
- Du plan « Marne Propre » pour les Jeux Olympiques de 2024, qui nécessite de très lourds investissements sur les réseaux d'assainissement du territoire,
- De la seconde phase, qui reste à construire, de l'aménagement du Parc nature du Plateau d'Avron avec un financement intégral de la commune ; ce nouveau poumon vert pour les Rosnéens va en outre constituer un nouvel outil précieux pour développer la sensibilisation aux enjeux écologiques des nouvelles générations à l'instar de ce qui est déjà mené, par exemple avec la Ligue de Protection des Oiseaux avec les scolaires.

L'équilibre du budget primitif 2022 est ainsi construit sur ces orientations politiques.

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET 2022

Tous mouvements confondus (opérations réelles et d'ordre), le budget primitif 2022 s'élève, en dépenses et en recettes, à 121,3 millions €, en évolution de près de 2 millions € (+1,66 %) par rapport aux inscriptions du BP 2021.

Equilibre du budget		
	Dépenses	Recettes
section de fonctionnement		
Propositions nouvelles (crédits réels)	77 845 364	84 188 538
Mouvements d'ordre	6 457 894	114 720
Total	84 303 258	84 303 258
section d'investissement		
Propositions nouvelles (crédits réels)	34 396 337	28 053 163
Mouvements d'ordre	2 614 720	8 957 894
Total	37 011 057	37 011 057
Total BP 2022	121 314 315	121 314 315

A. La section de fonctionnement

En mouvements réels, les recettes nouvelles proposées atteignent 84,2 millions €, soit une évolution de près de 3 millions € (+3,63%) par rapport à celles du BP 2021, tandis que les dépenses nouvelles s'établissent à 77,8 millions €, en progression de 3,5 millions € (+4,72%).

La section de fonctionnement s'équilibre à 84,3 millions € compte tenu des mouvements d'ordre (amortissements, provisions, virement entre sections), qui s'établissent à 6,4 millions € en dépenses et 114 720 € en recettes.

B. La section d'investissement

En mouvements réels, les dépenses nouvelles proposées atteignent près de 34,4 millions € (- 2,9 millions €), tandis que les recettes nouvelles s'amoindrissent elles aussi (- 2,4 millions €) pour s'établir à près de 28,1 millions €⁶.

La section d'investissement s'équilibre à un peu plus de 37 millions € compte tenu des mouvements d'ordre (amortissements, provisions, virement entre sections), qui s'établissent à 2,6 millions € en dépenses et près de 9 millions € en recettes.

⁶ Toutefois, en intégrant les investissements financés avec les résultats de fin d'exercice 2020 et 2021, les dépenses nouvelles proposées atteignent désormais près de 39,4 millions € (+530 000 €), en hausse de 1,41 %.

Dans les pages qui suivent, seront examinées uniquement les propositions nouvelles, en mouvements réels.

Equilibre du budget (mouvements réels)		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	77 845 364	84 188 538
Investissement	34 396 337	28 053 163
Total BP 2022	112 241 701	112 241 701

C. L'épargne

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DU BUDGET 2022

Les soldes intermédiaires de gestion	BP 2021	BP 2022	Evolution	%
Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)	81 239 578	84 188 538	2 948 961	3,63%
Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	74 338 928	77 845 364	3 506 437	4,72%
Epargne brute (RRF-DRF)	6 900 650	6 343 174	-557 476	-8,08%
Les charges financières (intérêts de la dette)	1 400 000	1 400 000	0	0,00%
Epargne de gestion (recettes - dépenses de gestion)	5 500 650	4 943 174	-557 476	-10,13%
Remboursement du capital de la dette	5 680 000	6 070 000	390 000	6,87%
Epargne nette (épargne brute - remboursement dette)	1 220 650	273 174	-947 476	-77,62%

Les charges courantes augmentent de 3,5 million € (+4,72%). Cette variation s'explique par les coûts de fonctionnement en année pleine des équipements ouverts en 2021 (parc nature, groupe scolaire Simone Veil) et de celui qui ouvrira en 2022 (groupe scolaire Françoise Dolto) ; ainsi que par des choix politiques assumés de mettre en adéquation les moyens humains et matériels nécessaires aux secteurs prioritaires, que sont notamment l'éducation et le cadre de vie.

Les recettes réelles de fonctionnement, galvanisées par une importante revalorisation des produits fiscaux mais aussi par une reprise des recettes des activités progressent quant à elles de 2,9 million €, soit +3,63%, malgré une baisse attendue des dotations.

L'épargne brute se contracte donc logiquement de 557 000 €. La prévision de frais financiers étant inchangée (1,4 million €), l'épargne de gestion évolue dans les mêmes proportions, tandis que l'épargne nette se dégrade sensiblement (-947 000 €) du fait de la progression du remboursement du capital de la dette (+390 000 €).

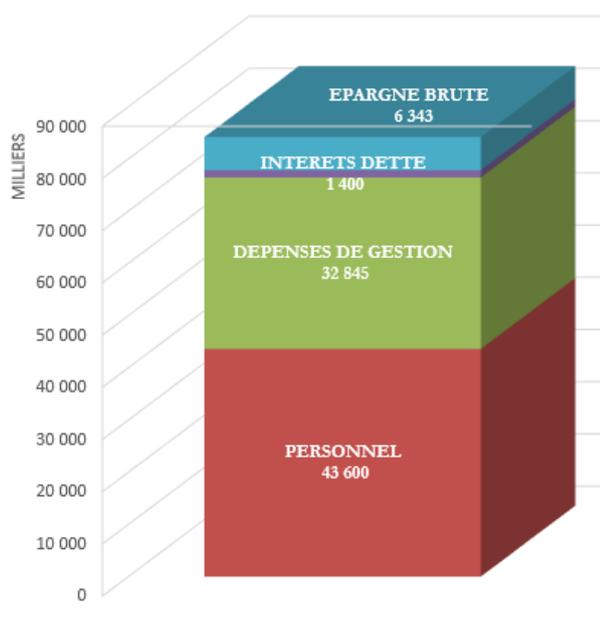
Rappelons qu'il s'agit d'une simple prévision. Pour mémoire, le rapport du budget primitif 2021 prévoyait déjà une diminution de l'épargne brute qui, in fine, ne s'est pas réalisée.

LE BUDGET 2022

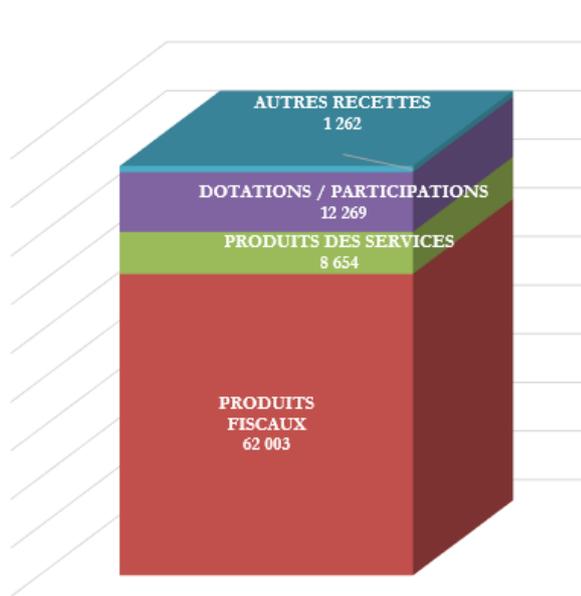
112,2 M€ de crédits inscrits

FONCTIONNEMENT : 77,8 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (K€)

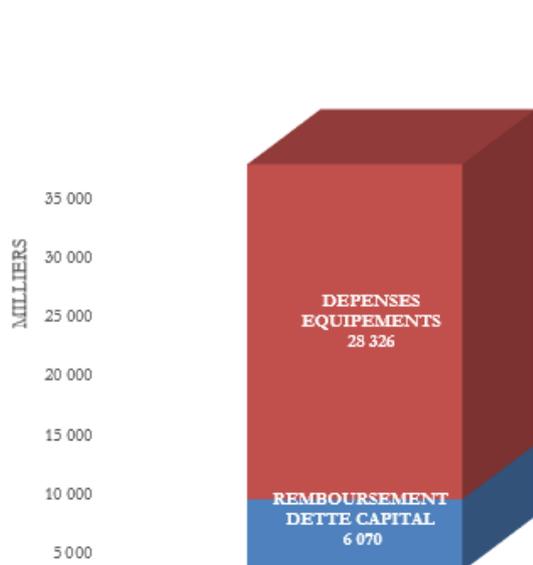


RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)

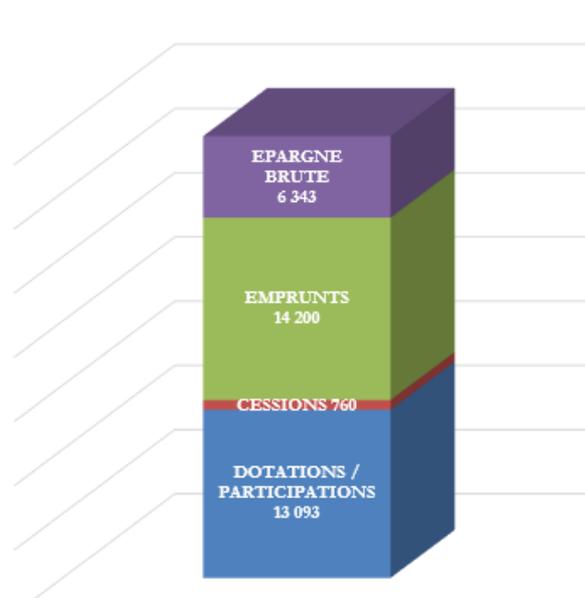


INVESTISSEMENT : 34,4 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (K€)



RECETTES D'INVESTISSEMENT (K€)



TAUX D'AUTOFINANCEMENT BP 2022 (Epargne brute)

Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement : 7,53 %
Il mesure la part des recettes disponible pour le financement de l'investissement.

III. LA STRATEGIE FINANCIERE DU BUDGET 2022

A. Le maintien des taux d'imposition des ménages

Malgré un contexte économique complexe, l'engagement politique pris de ne pas recourir à l'augmentation de la pression fiscale sur les ménages est réaffirmé.

C'est ainsi que les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau 2020 à savoir 36,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 22,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

B. Des tarifs municipaux à destination des familles stabilisés

Dans le prolongement de l'engagement politique ci-avant évoqué, les tarifs municipaux pour les services à destination des familles demeurent inchangés pour l'année 2022. Certaines mesures ont même permis d'adopter une baisse des tarifs périscolaires pour la pause méridienne ou d'opérer des ajustements à la baisse des tarifs de piscine dès l'été 2021.

C. Assurer un haut niveau d'investissement

Ce budget 2022, avec 33,3 millions € de dépenses d'équipements, confirme notre ambition de réalisation d'investissements essentiels pour les Rosnéennes et les Rosnéens et le développement de notre Ville autour des priorités précédemment énoncées.

Ce niveau d'investissement ambitieux va notamment permettre la poursuite du Plan Ecoles combiné à un programme de rénovation et d'entretien durable du patrimoine scolaire. L'accent est également porté sur le cadre de vie avec la montée en charge conséquente du programme de rénovation des voiries, alliée à la poursuite du Plan lumières et au démarrage de la phase 2 de l'aménagement du Plateau d'Avron.

L'année verra également, entre autre, éclore un nouvel équipement à destination de la Petite enfance avec la création d'une nouvelle crèche de 60 berceaux sur le secteur Coteaux Beauclair.

D. Un recours raisonné à l'emprunt

Alors que l'enveloppe d'emprunt était de 17,45 millions € en 2021, le budget 2022 prévoit un accroissement mesuré de la dette pour financer le programme d'investissement (+ 14,2 millions €). L'exécution du budget devrait cependant voir le stock de dette progresser plus modérément. L'enveloppe réellement appelée sera nécessairement ajustée à la baisse selon les avancées de l'exécution du budget 2022.

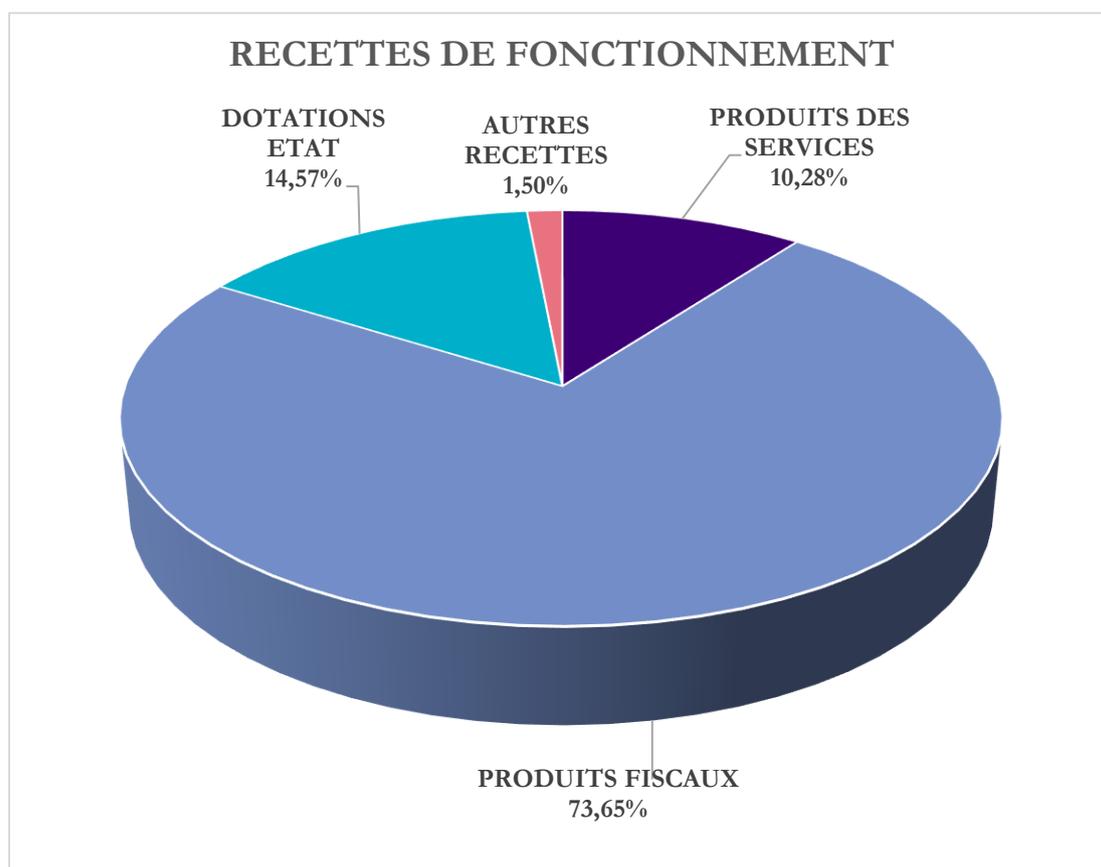
E. Des charges de personnel en adéquation avec les priorités du mandat

La livraison successive de deux nouveaux équipements scolaires, la montée en charge du Plan Ecoles et la priorisation des actions relatives à l'amélioration du cadre de vie notamment nécessitent une mise en adéquation des personnels dévolus aux axes majeurs définis par la majorité.

IV. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 comprennent :



	BP 2021	BP 2022	% Evolution
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	81 239 578	84 188 538	3,63%
PRODUITS DES SERVICES	8 425 524	8 653 967	2,71%
PRODUITS FISCAUX	58 175 545	62 003 386	6,58%
DOTATIONS ETAT	13 368 856	12 269 241	-8,23%
AUTRES RECETTES	1 269 653	1 261 944	-0,61%

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 84,2 millions € soit une hausse de près de 3 millions € (+3.63%) au regard des prévisions du BP 2021.

Le budget de fonctionnement 2022 se caractérise par :

- ❖ Une revalorisation importante des bases fiscales et une dynamique des droits de mutation,
- ❖ Une baisse des dotations et compensations de l'Etat,
- ❖ Une progression des produits des services.

1. La fiscalité

D'ordre général, les produits de la fiscalité progressent de 6,58 %.

Les recettes fiscales	BP 2021	BP 2022	Evolution	%
La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38 797 615	42 401 400	3 603 785	9,29%
La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	38 200	39 000	800	2,09%
Les rôles supplémentaires (TH)	0	100 000	100 000	100,00 %
S/s total produits des impôts directs	38 835 815	42 540 400	3 704 585	9,54%
L'allocation compensatrice de la MGP	15 879 730	15 879 730	0	0,00%
Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF)	900 000	748 256	-151 744	-16,86%
La taxe sur les pylônes électriques	60 000	65 000	5 000	8,33%
La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)	650 000	650 000	0	0,00%
La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	350 000	320 000	-30 000	-8,57%
Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	1 500 000	1 800 000	300 000	20,00%
S/s total autres produits fiscaux	19 339 730	19 462 986	123 256	0,64%
Le FNGIR (prélèvement)	-2 755 500	-2 755 500	0	0,00%
Total (net FNGIR)	58 175 545	62 003 386	3 827 841	6,58%

Il est à rappeler qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, la Ville ne perçoit plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) depuis 2021.

Aussi, compte tenu de l'intégration de la part départementale de TFPB et de la compensation via le coefficient correcteur, la Ville devrait percevoir un peu plus de 42,4 millions € de taxe foncière en 2022, soit une évolution de près de 3,6 millions € de BP à BP.

Cette estimation est faite à taux constant, en tenant compte de la revalorisation forfaitaire (+3.4% pour les logements et +0.4% sur les locaux commerciaux) et d'une évolution des bases physiques de +1.6 %.

En premier lieu, cette évolution conséquente s'explique par l'intégration des allocations compensatrices de fiscalité pour la taxe d'habitation au sein des produits des impôts directs (inscription BP 2021 : 1,35 millions €).

En second lieu, l'année 2022 enregistre une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives record, +3,4%. Pour rappel, cette dernière est automatiquement indexée, depuis 2018, sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH).

En 2021, elle n'était que de 0,2 %.

Il est également inscrit une enveloppe de 100 000 € de rôles supplémentaires considérant les réalisés constatés sur les exercices précédents.

L'inquiétude porte sur le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour lequel une baisse significative est attendue en 2022 (-152 000 €) avec une éventualité de sortie du dispositif dès 2023.

La réforme de la taxe d'habitation, qui modifie le calcul des indicateurs financiers, positionne la Ville de Rosny-sous-Bois à un rang proche du seuil des communes éligibles à ce fonds. Cette hypothèse de sortie n'est pas ferme puisque les critères d'éligibilité sont également dépendants du niveau de richesse des autres communes d'Ile-de-France.

S'agissant de la fiscalité économique (réforme de la taxe professionnelle), que la Ville ne perçoit plus, elle est comme chaque année, compensée et gelée depuis 2015 (15,9 millions €) par la Métropole du Grand Paris.

De nouveau, cette année, la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) est revue légèrement à la baisse (-30 000 €). D'une part, on constate que les redevables ont revu leurs supports publicitaires (suppression ou réduction de surface) afin de limiter leur taxation et d'autre part, le placement en redressement ou liquidation judiciaire de quelques redevables impacte ces recettes ; celui de la société ALINEA, dont le site de Rosny-sous-Bois n'a pas fait l'objet d'une reprise, étant le plus significatif.

La prévision des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), est revue à la hausse par rapport à 2021 en la portant à 1,8 million € (+ 300 000 €) mais tout en gardant une certaine prudence. A titre informatif, le réalisé 2021 est de 2,15 millions €.

Enfin, la taxe sur l'électricité est maintenue à 650 000 € compte-tenu des réalisés 2021.

2. Les concours financiers

a) *Les concours financiers de l'Etat*

Les dotations de l'Etat	BP 2021	BP 2022	Evolution	%
La dotation globale de fonctionnement (DGF) - part forfaitaire	4 995 000	4 897 874	-97 126	-1,94%
La dotation de solidarité urbaine (DSU)	1 000 000	1 050 000	50 000	5,00%
La dotation nationale de péréquation (DNP)	450 000	482 852	32 852	7,30%
Total	6 445 000	6 430 726	-14 274	-0,22%

La loi de finances pour 2022 a confirmé, à nouveau, le maintien des dotations aux collectivités, dont le montant devrait rester globalement stable à l'échelle nationale.

Cependant, ce constat national ne reflète pas la situation locale. En effet, concernant Rosny-sous-Bois, la part forfaitaire de la DGF devrait légèrement diminuer par rapport aux montants perçus en 2021 (5 003 058 €). Les autres composantes de la DGF (DSU et DNP) pourraient quant à elles légèrement augmenter, en particulier la DSU.

Au final, ces dotations sont globalement attendues à hauteur de 6,43 millions €, en légère diminution au regard des montants effectivement perçus en 2021 (6,5 millions €), qui se sont avérés au final assez proches de la prévision du BP 2021 (6,45 millions €).

Le montant exact des dotations et prélèvements de péréquation pour chaque collectivité ne sera toutefois connu définitivement qu'après le vote du budget, et sera donc ajusté dans le budget supplémentaire.

Parmi les autres dotations versées par l'Etat, la Ville percevra le FCTVA relatif aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (50 000 €), la dotation pour les titres sécurisés (34 320 €), la dotation recensement (8 226 €) et le remboursement des frais engagés pour la tenue des élections présidentielles et législatives (24 000 €).

b) Les autres participations au financement des services publics

Ces recettes, qui s'élèvent à 5,2 millions € (-200 000 €), comprennent pour l'essentiel les subventions et participations des partenaires institutionnels (CAF, Département, CPAM, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)...) au financement des services (petite enfance, accueils périscolaires, CMS, jeunesse...), dont notamment :

- ❖ 2,2 millions € pour la petite enfance, soit une baisse (-200 000 €), consécutive à la fin de la compensation des pertes de recettes liées à la crise sanitaire par la CAF
- ❖ 1,2 million € pour les accueils périscolaires, soit un montant globalement stable
- ❖ 330 000 € pour le CMS de la part du Département (planning familial, vaccination et IVG) et de la CPAM (charges médecins), soit une baisse de 40 000 € liée à une baisse d'activités en 2021 et à la difficulté de recruter des médecins pour le CMS
- ❖ Les financements aux équipements culturels, en particulier de la DRAC pour l'espace Georges Simenon et la FAN (+15 000 €) suite à la labellisation de ces deux structures sont reconduits pour 2022 auxquels s'ajoute une subvention de 5 000 € pour le financement de scènes nomades au sein des quartiers cet été.

Dans le cadre de la rénovation de la médiathèque Yourcenar, des aides de la Région et de DRAC sont attendues pour les frais de déménagement des collections le temps des travaux.

- ❖ Le renforcement des aides de la CAF aux activités proposées au sein du Cercle Boissière (+18 000 €), la nouvelle convention entre l'Etat et la CAF ayant priorisé les actions en direction des 12-25 ans
- ❖ Les subventions Etat attendues au titre des actions entrant dans le cadre du contrat de Ville, en particulier celles portées par les ateliers santé ville autour de la prévention et de la promotion de la santé et celles relatives aux opérations « Quartiers d'été », « Quartiers d'automne ».

Les autres participations (accompagnement des bénéficiaires du RSA, réseau TITUS...) devraient quant à elles rester globalement stables.

3. Les produits des domaines

a) Les produits des domaines et services

Sont comptabilisées ici essentiellement, les recettes des activités municipales payantes (restauration collective, accueils périscolaires, activités culturelles et sportives...) et celles liées à l'occupation du domaine public (stationnement payant, redevances funéraires, occupations temporaires diverses...).

Ces recettes, d'un montant global de 8,6 millions €, sont attendues en légère hausse (+ 200 000 €) compte tenu d'une relative prudence à adopter au regard des incertitudes persistantes quant à la sortie pleine et entière de la crise sanitaire.

Dans le détail, ces recettes se décomposent de la sorte :

- ❖ 2 millions € pour la restauration scolaire et 1 million € pour les accueils périscolaires, recettes qui, par prudence, restent stables
- ❖ 711 000 € de participations familiales (+98 000 €) pour les structures petite enfance avec une reprise de l'activité
- ❖ 1,1 million € de recettes des usagers du CMS, stables par rapport à 2020 du fait de l'ajustement de la prévision 2020 aux produits constatés
- ❖ 300 000 € de recettes de restauration seniors, de nouveau en hausse du fait des demandes supplémentaires de portage de repas à domicile (+60 000 €)

Par ailleurs, les recettes du stationnement payant (900 000 €) sont revues à leur niveau BP 2020 compte-tenu des réalisés 2021 tandis que les produits des concessions sont relevés de 20 000 €.

Le plan d'apurement de la dette d'arriérés de loyers de la Mission Locale Marne aux Bois, adopté au Conseil Municipal de mai 2021, occasionnera une recette de 56 000 €.

Enfin, le festival MusicOparc pourrait rapporter globalement 20 000 € de recettes considérant la nouvelle formule retenue.

b) Les autres produits de gestion

Ils recouvrent à la fois les loyers des baux communaux et les recettes des différents contrats de délégation de services publics (DSP). Inscrit à hauteur de 835 000 € au BP 2021, la prévision 2022 est revue à la baisse (625 000 €) par ajustement des réalisés 2021.

Les redevances (centre aqua-nautique, golf, marchés forains) restent globalement inchangées. Seule la réouverture des équipements sportifs augure le versement d'une redevance d'intéressement versée par le délégataire OPALIA, évaluée prudemment à 5 000 €.

S'agissant des loyers, ils sont en baisse notamment du fait de la non-inscription de la recette des loyers de l'Hôtel Brément, dont la cession est programmée pour ce printemps.

c) Les autres recettes (chapitres 013 et 77)

Les atténuations de charges (chapitre 013), qui comprennent pour l'essentiel les remboursements d'assurance du personnel, ainsi que les remboursements sur salaires et charges des organismes de sécurité sociale, atteignent 360 000 €, en baisse de 25 000 € du fait de l'ajustement de la prévision 2022 aux remboursements constatés.

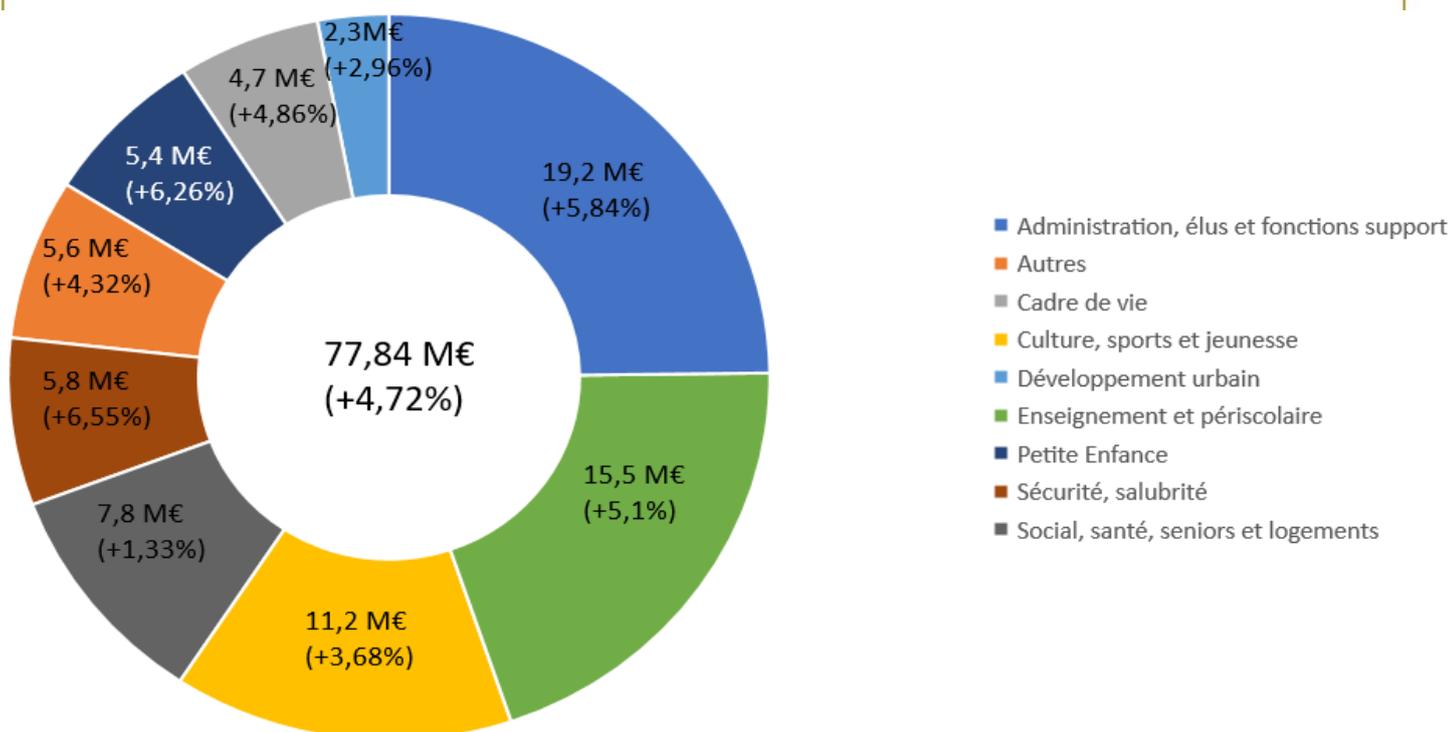
Les produits exceptionnels (chapitre 77), quant à eux, s'établissent à 275 000 € avec pour faits marquants, la reprise de l'excédent du compte DFT de la régie Guichet unique consécutif à un contrôle de la Trésorerie (177 000 €) et les frais imputables au contentieux opposant la Ville à un riverain pour troubles anormaux de voisinage (67 050 €).

d) La péréquation

Au titre de la péréquation, la Ville, qui demeure très proche du « point de bascule », n'a, au final, été ni contributrice, ni bénéficiaire au FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales) en 2021.

Cette situation n'est pas acquise pour 2022 puisqu'il n'est pas exclu que la Ville soit de nouveau contributrice. Considérant l'incertitude de la situation, il est prévu d'inscrire la dépense au budget supplémentaire, après notification de la décision.

B. Les dépenses de fonctionnement



1. Les dépenses de personnel

Représentant 56 % des dépenses de fonctionnement, la masse salariale de la Ville de Rosny-sous-Bois atteindra 43,6 millions € en 2022 soit une progression de 6,3 % par rapport au budget 2021.

Ce niveau de masse salariale traduit un effort conséquent pour renforcer le service public au bénéfice des Rosnéens.

Ajusté selon le réalisé 2021, il comprend également les mesures nationales qui impactent la masse salariale, l'impact des créations de postes décidées en 2021 et en 2022.

En 2021, la prévision BP avait été sous-évaluée, nécessitant un ajustement des crédits dans la cadre de la décision modificative de fin d'année. C'est ainsi, que les prévisions 2022 ont été ajustées au réalisé 2021, c'est-à-dire 41,6 millions €.

En 2022, les mesures nationales viennent impacter les charges de personnel⁷. Elles représentent près du 1/4 de la variation de cette enveloppe. Le glissement vieillesse technicité, c'est à dire la hausse naturelle de la masse salariale permanente en lien avec le déroulement de la carrière statutaire des agents, est ainsi estimé à 350 000 €. A cela, s'ajoutent différentes mesures émanant des autorités nationales, avec en particulier l'évolution nationale des grilles de catégorie C liée à l'augmentation de la valeur du SMIC et le glissement de l'ensemble des grilles de catégorie C (+220 000 €) et la tenue des quatre tours de scrutins (+70 000 €).

Au niveau local, l'accent est mis sur le financement d'un dispositif de mutuelle et de prévoyance à destination des agents (100 000 €), avec un objectif de déploiement pour la rentrée de septembre 2022. Cette mesure vient compléter les actions en faveur du personnel communal qui bénéficie déjà depuis plusieurs années de l'action sociale au travers l'adhésion au CNAS (240 000 €) mais aussi de moments de convivialité déployés par l'amicale du personnel, l'association AERO, subventionnée à hauteur de 40 000 €.

Par ailleurs, la Ville de Rosny-sous-Bois doit répondre à la demande croissante de service public des Rosnéens malgré la volonté de maîtrise des dépenses dans un environnement financier contraint.

Pour répondre à ces besoins et notamment à l'augmentation des effectifs scolaires et à la nécessaire amélioration du cadre de vie, des créations de postes ont été nécessaires en 2021. Elles impactent en année pleine l'exercice 2022 (+850 000 €) et se complètent de nouvelles créations de postes prévues en 2022 (+350 000 €).

Ces nouvelles créations de postes viennent pour l'essentiel de la nécessité de renforcer les services en contact direct avec la population. L'accent est mis sur le cadre de vie avec la création de 6 postes d'agents dédiés à la propreté urbaine, couplés aux 4 postes déployés pour la brigade de l'environnement dont la mission principale sera la lutte contre les incivilités.

Le secteur social n'est pas en reste avec la création d'un poste de coordinateur local de santé et le déploiement de 3 services civiques dévolus à la Vie des Quartiers.

La livraison du groupe scolaire Françoise DOLTO nécessitera l'ouverture de nouveaux postes pour assurer le bon fonctionnement de ce nouvel équipement (ATSEM, agents d'entretien, animateurs, ...). Toutefois, les crédits nécessaires seront ouverts au budget supplémentaire, en juin prochain, afin d'être au plus juste des estimations d'ouverture de classes pour la rentrée 2022/2023. A ce titre, une somme de 250 000 € est réservée dans l'affectation du résultat 2021.

2. Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion évoluent de + 2,84 % par rapport au BP 2021.

a) La subvention d'équilibre au CCAS

A périmètre constant, la subvention de fonctionnement au CCAS serait d'1,693 million € au BP 2022 en augmentation de 163 000 € (+ 10,65%) par rapport au BP 2021.

Elle intègre notamment une hausse de 14 500 € liée aux impacts de l'évolution du prix des énergies mais surtout prend en charge les ajustements des produits des usagers des résidences Barroy et Croizat dont l'occupation a ralenti.

⁷ Hors hypothèse de revalorisation du point d'indice.

Lors du Comité Technique de février dernier, il a été acté la création d'une direction du CCAS avec pour objectif de clarifier et de recentrer les actions de cet établissement et de ses satellites vers l'action sociale.

De ce fait, l'activité Loisirs destinée aux seniors est redéployée au sein de la direction de la communication et de l'évènementiel de la Ville, dans un souci de cohérence et de mutualisation des moyens humains et matériels. L'enveloppe budgétaire affectée à ces activités, d'un montant de 133 150 € (contraction de 161 150 € en dépenses et de 28 000 € en recettes), est donc à soustraire de la subvention d'équilibre du CCAS versée par la Ville.

Considérant ce mouvement, la subvention nette d'équilibre se porte donc à la somme de 1 559 850 €.

Cette création de direction constitue le moment propice pour clarifier les relations Ville/CCAS notamment en transférant les activités restauration aux seniors sur le budget CCAS. Considérant les impacts financiers conséquents et la nécessité de mener un dialogue social avec les agents devant être transférés entre les deux collectivités, les flux financiers afférents, charges de personnels comprises, seront présentés et réalisés dans le cadre du budget supplémentaire.

b) Les subventions au secteur associatif

Le soutien au secteur associatif local est renouvelé puisqu'il atteindra précisément 2,05 millions €. Les enveloppes accordées aux associations sont préservées avec un effort porté sur l'AGG pour laquelle il est proposé de majorer la subvention de 10 000 €.

Le montant global accordé au secteur associatif a été ajusté au réalisé 2021, année au cours de laquelle les associations OZER Café et Rosny Sud Animation Educatrice ont été dissoutes. Il en est de même des enveloppes de crédits non affectés dédiées aux associations.

Il est à relever que les crédits relatifs aux subventions du secteur associatif sont désormais inscrits en totalité au chapitre 65 afin de faciliter leurs attributions en cours d'exercice sans nécessité l'adoption d'une décision modificative, permettant ainsi une plus grande réactivité dans l'approbation et le versement des subventions en cours d'exercice.

c) Les services publics délégués

L'augmentation la plus significative porte sur le contrat de délégation de service public relatif à la réhabilitation et à l'exploitation du centre nautique Camille Muffat dont l'effet mécanique de revalorisation annuelle pèse significativement cette année. Au titre de l'année 2022, les compensations pour contrainte institutionnelle et de service public augmentent de 72 000 €, portant la dépense à près de 1,1 million €.

En ce qui concerne l'exploitation et la gestion du multi-accueil des Portes de Rosny, l'augmentation de la part forfaitaire reste mineure (+ 2 000 €).

Les deux autres services publics délégués par la Ville, que sont, pour mémoire, l'exploitation et la gestion du golf 9 trous de Nanteuil d'une part et des marchés forains d'autre part, ne sont pas source de versement compensatoire.

d) Les contributions obligatoires

Cette rubrique comprend nos contributions obligatoires versées à nos différents partenaires. Elles s'élèvent à 1 864 450 €, en baisse de 1,37 % par rapport à 2021.

Malgré une augmentation nette conséquente des charges liées au Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé à l'EPT Grand Paris Grand Est (+ 230 000 €)⁸, l'évolution a été modérée grâce à une baisse substantielle des charges de réservation de berceaux auprès du multi-accueil BABILOU situé rue Paul Cavaré et à l'affectation d'une partie des dépenses de la BSPP en section d'investissement (mouvement opéré dans le cadre du BS en 2021).

e) Les autres dépenses de gestion

Ces dépenses comprennent principalement :

- ❖ Les charges liées à la structure patrimoniale (fluides, loyers et charges, maintenance...);
- ❖ Les moyens des services publics (carburant, nettoyage des locaux, télécommunications, assurances...);
- ❖ Les charges de production des services publics (fournitures scolaires, ouvrages des bibliothèques, livraison de repas, prestations de services à la population...).

Le montant de ces charges atteint 29,48 millions €, en progression de 1,31 million € (+4.65 %) par rapport aux crédits inscrits au BP 2021.

Cette progression significative des charges courantes est en grande partie liée à l'augmentation des coûts récurrents, eux-mêmes induits par la progression des effectifs scolaires (contrat de restauration collective, entretien des locaux, achats de fournitures, accroissement des surfaces à entretenir...).

Les principales hausses relevant de contraintes institutionnelles ou contractuelles concernent les secteurs suivants :

- ❖ Le secteur scolaire : ses crédits augmentent essentiellement du fait des mises en service en année pleine du groupe scolaire Simone Veil et partielle pour le groupe scolaire Françoise Dolto induisant l'extension du contrat d'entretien ménager évaluée à 75 000 € ;
- ❖ Le secteur informatique :
 - Une modification de l'instruction comptable M14 imposent désormais l'inscription du renouvellement des licences informatiques en section de fonctionnement, pour la somme de 96 000 € cette année, impactant en conséquence le résultat de l'épargne brute ;
 - Le déploiement de nouvelles solutions informatiques pour l'activité des services via l'acquisition de nouveaux logiciels induit la souscription de contrats de maintenance (95 000 €) ;
- ❖ Le secteur élections : l'organisation de quatre tours de scrutin engendrent un volume de dépense supplémentaire de l'ordre de 40 000 € (hors frais de personnel) ;

⁸ Augmentation formelle du FCCT de BP 2021 (670 000 €) à BP 2022 (900 000 €), sans intégration des enveloppes inscrites au BP 2021 pour les contributions AUTOLIB et VELIB, désormais prises en charge par l'EPT dans le cadre du transfert de la compétence Mobilité.

- ❖ Le secteur patrimoine : en sus de l'intégration complète au stade BP des loyers et charges relatifs au local commercial du 36-40 rue Gallieni (48 500 €), il est à relever une augmentation des charges principalement pour le 9-11 rue du Général Leclerc où un appel de fonds exceptionnel doit être acquitté par la Ville pour des travaux de chaufferie et de ravalement programmés en 2022 (51 000 €). De surcroît, suite au reversement de l'excédent du fonds travaux en fin d'exercice 2021, il revient désormais à la Ville de procéder au règlement trimestriel des appels de charges concernant la copropriété du 21 rue des Deux Communes (38 500 €).

Par ailleurs, l'inflation se répercute sur les charges de gestion de la commune au travers de l'application mécanique des dispositions de revalorisation des contrats liant la Ville à ces prestataires. On peut ainsi relever une augmentation de 12 000 € au budget alloué à l'exploitation du réseau Titus de transport urbain de personnes par autobus.

Enfin, comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les tensions sur le prix des énergies, accentuées avec le conflit en Ukraine, confirment le choix de réserver pour ces dépenses une enveloppe minimum de 250 000 € dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Au-delà de ces augmentations contraintes, la majorité a souhaité renforcer les moyens alloués aux secteurs qu'elle juge prioritaires :

- ❖ Les ressources consacrées à l'amélioration du cadre de vie sont, de nouveau, en progression (+175 000 €), avec un abondement de crédits de 97 000 € pour l'entretien des espaces extérieurs et l'externalisation de l'entretien du Parc Nature d'une part et de 20 000 € pour la poursuite du plan de fleurissement de la Ville dans l'objectif d'atteindre, à moyen terme, la 4^{ème} fleur.
- ❖ L'animation et l'offre culturelle, vecteur de lien social, demeurent au cœur des priorités :
 - Des crédits supplémentaires pour la programmation de l'espace Georges SIMENON, labellisé « scène conventionnée d'intérêt national : musique et cinéma », offrant l'accès à de nouvelles sources de financement de la DRAC (+ 25 000 €) ;
 - Pour célébrer le 50^{ème} du conservatoire Francis Poulenc 5 000 € seront consacrés à une création musicale exceptionnelle ;
 - Le déploiement d'une enveloppe de 5 000 € pour les scènes nomades cet été ;
 - Tandis que les temps forts déployés en 2021, tels que Musicoparc et Rosny-Plage, sont reconduits sous une nouvelle forme, ceux escomptés mais malheureusement ajournés du fait du contexte sanitaire sont réaffirmés. C'est ainsi que la brocante du centre-ville reprendra et que les élus viendront à la rencontre des Rosnéens dans leurs quartiers au travers de moments festifs.
- ❖ La jeunesse et les quartiers ne sont pas oubliés avec :
 - Des ateliers supplémentaires au cercle Boissière (chants, zumba...) ;
 - 4 projets de chantiers participatifs d'insertion ;
 - L'augmentation des budgets alloués aux actions de prévention : dispositif ACTE (Accueil des Collégiens Temporairement Exclus), PRE (Programme de Réussite Educative) et ateliers IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) dans les écoles élémentaires ;

- La création d'une permanence Victimologie pour les femmes (3 750 €) ;
- La réalisation d'un schéma directeur de la jeunesse (15 000 €).
- ❖ L'information et la communication aux habitants continuent de s'enrichir avec la pérennisation de la captation des Conseils Municipaux (40 000 €) et la réalisation d'un guide municipal dédiés aux associations (14 500 €). Pour être toujours plus proche des Rosnéens, la Ville poursuit son déploiement sur les réseaux numériques tel qu'Instagram.
- ❖ Enfin, comme détaillé dans la première partie de ce rapport, la Ville va entamer deux nouvelles démarches, l'une concernant l'Agenda 2030 (40 000 €) et l'autre portant sur une réflexion relative au mode de gestion de la restauration (25 000 €).

Afin de limiter le poids des charges de gestion, les recherches d'optimisation des dépenses se poursuivent avec notamment :

- ❖ La renégociation du contrat de réservation de berceaux à la crèche CAVARE qui permet une économie de 31 000 € ;
- ❖ La cession prochaine de l'Hôtel Brément qui réduit l'enveloppe des charges locatives de 85 000 € ;
- ❖ Par ailleurs, la compétence Mobilité étant désormais exercée par GPGE, les adhésions et dépenses afférentes pour les dispositifs VELIB et AUTOLIB sont intégrées au FCCT ;
- ❖ Enfin, suite aux mesures sanitaires en place au début de cette année, les cérémonies de vœux à la population et au personnel n'ont pas pu, encore une fois, être organisées. Toutefois, les moments d'échanges avec le personnel, comme cela a été fait en 2021, les premiers jours de l'été seront l'occasion de remercier l'ensemble du personnel pour son implication sans faille et de leur renouveler notre confiance.

f) Les dépenses exceptionnelles

En 2021, elles s'élevaient à un peu plus de 485 000 € du fait de l'imputation d'une partie des subventions à ce chapitre (221 000 €) et des dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel...). En 2022, elles sont désormais de 135 000 €.

Cet écart s'explique par deux modifications d'ordre comptables :

- ❖ En ce qui concerne, les subventions aux associations, comme indiqué ci-avant, les crédits sont désormais inscrits au chapitre 65 dans la totalité ; désormais, seuls ceux revêtant un caractère exceptionnel relèveront du chapitre 67 – Dépenses exceptionnelles ;
- ❖ Les dépenses liées à la crise sanitaire (pour le personnel et les frais d'organisation des élections départementales et régionales) avaient été inscrites sur ce chapitre. Considérant que le caractère exceptionnel n'a plus lieu d'être, elles relèvent désormais des charges courantes (chapitre 011).

g) Les dépenses imprévues

La provision inscrite chaque année de 500 000 € est reconduite au titre de l'exercice 2022.

3. Les frais financiers

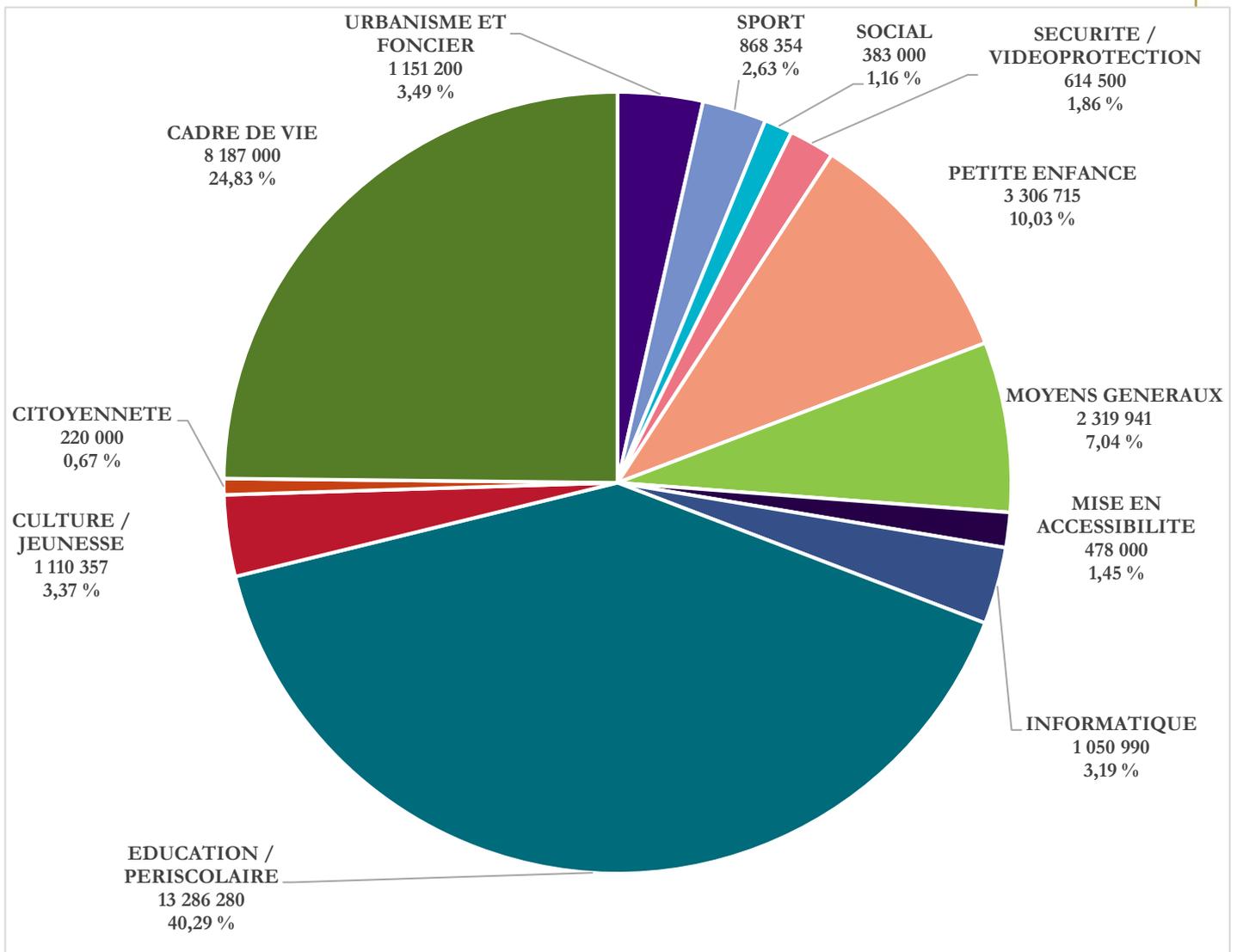
En 2022, les frais financiers sont prévus à hauteur de 1,4 million €, au même niveau qu'au BP 2021, malgré l'accroissement de l'encours, du fait de la faiblesse persistante des taux d'intérêts, conjuguée à l'accroissement de l'encours souscrit à taux variable.

V. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

A. Les dépenses d'équipement

En 2022, la Ville de Rosny-sous-Bois consacrera plus de 33,3 millions d'euros à ses dépenses d'équipement, dont plus de 28 millions € inscrits dès le BP, soit, pour la deuxième année consécutive, une enveloppe d'investissement record (BP2021 - 33,2 millions €).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUES PUBLIQUES (en €)



Les dépenses d'investissement du budget 2022 (en €)	BP	BS	Total
Groupe scolaire Simone VEIL dont acquisitions Phase 2	218 500	1 400 000	1 618 500
Groupe scolaire Françoise DOLTO (Coteaux Beauclair)	4 891 080	-	4 891 080
Groupe scolaire Mermoz	2 590 000	2 500 000	5 090 000
Réhabilitation Maternelle Bois Perrier	500 000	-	500 000
GS Pré Gentil	175 000	-	175 000
Autres opérations plan écoles (cour école maternelle Boutours, menuiseries élémentaire RASPAIL, schéma patrimonial, tablettes numériques...)	882 900	-	882 900
S/s total plan écoles	9 257 480	3 900 000	13 157 480
Parc nature du plateau d'Avron	369 000	-	369 000
Programmation des travaux de l'ENACR	40 000	-	40 000
Aménagement des cimetières (accueil au nouveau, ossuaire à l'ancien)	220 000	-	220 000
Modernisation accueil HDV	227 000	-	227 000
Tennis	300 000	-	300 000
Etude réhabilitation Lavoisier	182 000	-	182 000
Equipement écoles et accueils de loisirs	128 800	-	128 800
Entretien des crèches	74 500	-	74 500
Médiathèque Yourcenar	509 757	-	509 757
Monte décor SIMENON	390 200	-	390 200
Entretien/équipement patrimoine culturel et jeunesse	170 400	-	170 400
Entretien/équipement patrimoine sportif	386 354	-	386 354
Entretien RPA BARROY	173 000	-	173 000
Entretien & mise en sécurité des autres bâtiments communaux	814 470	-	814 470
Remplacement des menuiseries extérieures IME	150 000	-	150 000
Rénovation logement d'urgence	60 000	-	60 000
Crèche Coteaux Beauclair	3 232 215	1 100 000	3 232 215
Requalification Ancienne crèche Piron	100 000	-	100 000
Projets urbains et acquisitions foncières	1 151 200	-	1 151 200
Voiries et réseaux divers	3 970 000	-	5 070 000
Plan lumière et enfouissement des réseaux	1 400 000	-	1 400 000
Espaces verts et abords des bâtiments municipaux	1 348 000	-	1 348 000
Mise en accessibilité du patrimoine bâti et des espaces publics	478 000	-	478 000
Sécurité et vidéo protection	614 500	-	614 500
Modernisation et sécurisation des systèmes d'information	1 050 990	-	1 050 990
Participation autres organismes (BSPP...)	338 052	-	338 052
Renouvellement de l'équipement des services	761 919	-	761 919
Autres projets	78 500	-	78 500
S/s total autres projets	18 718 857	1 100 000	19 818 857
Total Dépenses d'équipements hors provisions	27 976 337	5 000 000	32 976 337
Provision pour compte de tiers	350 000	-	350 000
Total général	28 326 337	5 000 000	33 326 337

❖ Le Plan Ecoles : 13,2 millions €

Les opérations du « plan écoles », représentent à elles seules près de 13,2 millions € dans ce budget, soit près de 40 % des dépenses d'investissement 2022 avec :

- Les opérations de construction :
 - L'achèvement de la construction et l'équipement du groupe scolaire Française DOLTO pour 4,9 millions € ;
 - La construction de l'élémentaire Mermoz : 5,1 millions € sont inscrits en 2022 pour financer la poursuite de ces travaux ;
 - La continuité du projet du groupe scolaire Simone Veil avec 160 000 € dédiés à la requalification et la sécurisation des traversées vers l'école et 1,46 million € consacrés aux acquisitions foncières préalables au démarrage de la phase 2.
- Les opérations de réhabilitation :
 - La finalisation des études pour la rénovation de la maternelle Bois Perrier et le démarrage des travaux (500 000 €) ;
 - L'achèvement des études préalables au projet d'extension du groupe scolaire Pré-Gentil (175 000 €).
- Les autres investissements dévolus au secteur scolaire :
 - L'agrandissement de la cour de récréation de la maternelle des Boutours (267 000 €).
 - La première phase de changement des fenêtres de l'élémentaire Raspail pour 80 000 €.
 - L'amélioration du confort d'été de la maternelle Kergomard par un dispositif d'isolation à la chaleur des skydomes (50 000 €).
 - Le remplacement des fenêtres du préau et de l'infirmerie, avec intégration de stores, de l'élémentaire du Centre, évalué à 50 000 €.
 - Une enveloppe de 150 000 € destinés aux aménagements extérieurs des écoles (cours de jeux, mobilier extérieur, clôtures...) ;
 - Une dotation de 88 500 € dédiés à la poursuite du déploiement de tablettes numériques ;
 - Enfin, 60 000 € sont inscrits pour mener une étude d'envergure portant sur l'élaboration d'un schéma patrimonial de rénovation énergétique sur le secteur scolaire.

❖ Le cadre de vie : 8,8 millions €

Le cadre de vie est mis à l'honneur avec un plan de réhabilitation d'envergure pour 2022 avec :

- 3 millions € sont inscrits, études comprises, pour la rénovation des voiries communales auquel s'ajoute une étude concernant les ponts route de la SNCF pour 40 000 € et 310 000 € pour les travaux des carrières ;
- 1,4 million € de crédits sont inscrits pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public ;
- 1,7 million € pour les aménagements de voirie divers (renouvellement du mobilier urbain, des signalisations directionnelles et tricolores...) avec notamment une augmentation de l'enveloppe dédiée aux petites rénovations (+ 100 000 €) ;
- 696 000 € sont budgétés pour l'embellissement des espaces verts, avec un effort particulier en 2022 pour la création de jardins partagés rue des Balettes l'aménagement du square du Petit Prince (140 000 €) et la poursuite des travaux de d'aménagement et de réfection du square Decesari (140 000 €). Le renouvellement des massifs fleuris du square Gardebled se poursuit (100 000 €), combiné à la mise en place de jardinières en centre-ville et sur le pont du Lavoisier (56 000 €) toujours dans l'objectif de viser à terme la très convoitée 4^{ème} fleur.
- 409 000 € dédiés au parc nature du plateau d'Avron : requalification de la rue des Gravieres afin notamment d'aménager les abords de l'entrée du parc (270 000 €), pose de clôtures agricoles (40 000 €) et 99 000 € pour l'entame des acquisitions foncières à l'amiable 2022 pour la phase 2 du projet ;
- 212 000 € consacrés au renouvellement des clôtures du gymnase Lavoisier, de la ferme pédagogique entre autres ainsi que le remplacement des cabanes des poulaillers.

❖ La petite enfance : 3,31 millions €

Le développement du secteur Coteaux Beauclair offre l'opportunité d'équiper la Ville d'une nouvelle structure dédiée à la petite enfance à la création de 60 places de crèches supplémentaires. L'aménagement étant confié au promoteur sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville, les délais de livraison sont ainsi optimisés permettant une ouverture de la structure en début d'année 2023. Ce projet mobilise 3,2 millions € (avant subvention), acquisitions foncières comprises.

Par ailleurs, 74 500 € seront investis dans l'entretien et l'équipement du patrimoine de la petite enfance et notamment la finalisation des travaux du remplacement de la toiture mobile de la crèche Anne Franck.

❖ Les équipements culturels et sportifs : 2,18 millions €

La culture est mise à l'honneur avec la rénovation de la médiathèque Yourcenar avec une enveloppe de 510 000 € et le changement du monte-décor de l'Espace Georges Simenon (390 000 €). Tandis que 2021 a été marqué par les travaux de rénovation thermique de l'ENACR, 2022 sera consacrée à la définition de la programmation des travaux de réhabilitation de cet équipement culturel majeur (40 000 €).

Pour la jeunesse, le cercle J sera embelli avec la remise en peinture du hall et des bureaux.

Le patrimoine sportif n'est pas en reste puisque 300 000 € seront investis pour d'une part remédier à court terme aux conséquences de la tempête de l'automne dernier ayant éventrée des bulles de tennis (achat d'une nouvelle bulle) et d'autre part poursuivre les investissements nécessaires pour le maintien des structures en place (changement des mats d'éclairage, injection de résine sur deux courts...). Parallèlement, les études pour concevoir un projet plus pérenne et moins énergivore dans le respect des objectifs environnementaux définis par le Décret tertiaire débiteront (100 000 €).

De même, les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase Lavoisier sont programmées sur 2022 (182 000 €).

Au stade Letessier, l'équipe des Homies pourra disposer d'un nouveau local de stockage après réalisation de la dalle support nécessaire à la réception de cet espace extérieur (enveloppe complémentaire de 18 000 €).

Coté espaces extérieurs, les aménagements débutés en 2021 se poursuivent avec 50 000 € budgétés pour la tranche 2 du changement du réseau d'eau potable du stade Girodit et de nouveau 150 000 € pour la poursuite de la rénovation des hauts mâts d'éclairage des stades Girodit (100 000 €) et Letessier (50 000 €).

Enfin, 490 000 € seront investis dans l'entretien et l'équipement du patrimoine culturel et sportif.

❖ Les travaux d'aménagement des cimetières : 220 000 €

Les aménagements débutés en 2021 se poursuivent également avec la reprise et la création d'allées ainsi que les travaux de raccordement du pavillon du gardien au nouveau cimetière et la finalisation des travaux de l'ossuaire à l'ancien cimetière.

❖ La modernisation de la relation aux usagers : 227 000 €

Le déploiement des nouvelles technologies se poursuit dans la gestion de la relation aux usagers avec 125 000 € dédiés aux solutions numériques. Parallèlement, un projet de modernisation de l'accueil des citoyens est engagé avec la réalisation des études techniques à hauteur de 100 000 €.

❖ La solidarité : 383 000 €

En 2022, les efforts sont concentrés sur l'IME pour lequel 150 000 € seront investis pour le remplacement des menuiseries extérieures et sur la RPA Barroy avec 173 000 € de travaux de gros entretien notamment les vestiaires et sanitaires des offices. De surcroît, 60 000 € sont déployés pour la rénovation du logement d'urgence situé rue Beaulieu.

❖ La sécurité : 615 000 €

Tandis que 34 500 € seront consacrés à l'entretien du parc de caméras de vidéo en place, 490 000 € sont prévus pour la poursuite du déploiement de la vidéo-protection et l'équipement de l'hyperviseur. Les moyens de la police municipale seront de nouveau accrus, avec l'acquisition de deux nouveaux véhicules (47 000 €), et d'une dotation de 8 000 € pour renouveler les armes et équipements de protection. Enfin, 35 000€ seront investis dans l'acquisition d'un nouvel outil métier (en remplacement de l'ancien logiciel) plus moderne, plus fonctionnel et plus interactif, conçu pour être utilisé sur le terrain par le biais d'équipements connectés.

❖ Les moyens des services municipaux : 3,04 millions €

Au-delà des enveloppes récurrentes d'entretien et de mise en sécurité du patrimoine bâti (875 000 €) et des dotations récurrentes en matériels des services, 1,05 million € seront dédiés aux moyens informatiques dont 760 000 € pour la sécurisation et le maintien en conditions de nos installations, 30 000 € pour la poursuite du déploiement du plan d'identité numérique des agents et 15 000 € pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un audit en vue du déploiement du projet SmartCity.

En sus des investissements programmés pour la police municipale, 320 000 € sont dédiés à l'acquisition et au renouvellement du parc automobile de la Ville dont 177 000 € pour renforcer les équipements du secteur Propreté Hygiène.

Le secteur social n'est pas oublié avec une enveloppe de 55 000 € pour l'acquisition d'un nouveau minibus (33 000 €) et le remplacement et l'acquisition de nouveaux équipements pour les centres sociaux (25 000 €).

❖ Mise en accessibilité du patrimoine bâti et des espaces publics : 478 000 €

Tandis que les études de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des écoles débuteront (187 000 €), des aménagements seront réalisés dans le cadre du programme d'accessibilité des voiries et des espaces publics (225 000 €) dans le cadre des agendas programmés : poursuite de l'équipement de carrefours à feu de modules sonores pour les malvoyants, déplacement de mobilier urbain situé sur les cheminements piétons, abaissement des passages piétons et bandes podotactiles sur les carrefours....

Ces aménagements seront complétés par la mise en accessibilité des arrêts de bus et quais (66 000 €) notamment pour la ligne 143 de la RATP.

❖ Les études urbaines et les acquisitions foncières : 1,15 million €

Les installations de stationnement payant seront modernisées à hauteur de 150 000 € (paiement smartphone...).

Pour la mobilité douce, la mise en œuvre du plan Vélo se poursuit avec l'octroi d'une enveloppe de 50 000 € tandis que 20 000 € seront consacrés à un accompagnement aux études nécessaires au déploiement de la trame verte.

La municipalité est soucieuse de déployer les démarches participatives, c'est ainsi que 10 000 € seront mobilisés dans une mission d'accompagnement.

Au-delà des enveloppes d'acquisitions foncières connues (rue Ancelin, Entrée ZAC Coteaux Beauclair), une provision de 450 000 € est prévue en cas de besoin d'acquisition foncière en cours d'année.

Enfin, les études de programmation relatives au devenir de l'ancienne crèche Lucien Piron seront réalisées courant de cette année (100 000 €).

B. Le remboursement de la dette

En 2022, le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 6,07 millions €, compte-tenu des échéances d'emprunts contractés.

C. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget 2022 (en €)	BP
Groupe scolaire Françoise DOLTO (Coteaux Beauclair)	2 481 660
Groupe scolaire Mermoz	1 300 000
Réhabilitation Maternelle Bois Perrier	488 000
Equipements tablettes numériques	96 500
Capteur CO ²	40 000
S/s total plan écoles	4 406 160
FCTVA	4 000 000
Taxe aménagement	1 000 000
Cession Hôtel Brément	760 000
Remboursement / reversement ZAC Coteaux Beauclair	1 340 607
Préfecture 93 - Jardins partagés	98 279
Villemomble - Rue Laennec	570 000
Crèche Coteaux Beauclair	1 082 000
Médiathèque Yourcenar	192 000
Amendes de police	50 000
Autres projets	4 194
S/s total autres projets	9 097 080
Total	13 503 240

1. Le financement du Plan Ecoles

Le groupe scolaire Coteaux Beauclair, nouvellement dénommé Françoise DOLTO, sera livré à la rentrée prochaine. Cette dernière année de paiements s'élève à 4,51 millions €. L'opération d'aménagement, pilotée par la SPL PAREDEV, participe financièrement à hauteur de 2,48 millions € en 2022 à la construction de cet équipement.

De nouveaux des subventions ont été obtenues notamment dans le cadre du plan de relance de la DSIL 2021 pour la rénovation de la maternelle Bois Perrier (488 000 €) ou auprès de la MGP pour la construction de l'élémentaire Mermoz (1 million €). La CAF est également contributrice à l'équipement du centre de loisirs Françoise Dolto à hauteur de 300 000 € tandis qu'une subvention de 96 500 € a été obtenue dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE).

Il est également à relever que l'Académie de Créteil finance à hauteur de 40 000 € l'acquisition et la pose de capteurs CO², déployés au sein des établissements scolaires en tout début d'année 2022.

Le plan Ecoles est donc financé pour un tiers par des subventions et des participations extérieures (4,4 millions €), permettant de limiter le recours à l'emprunt supplémentaire à la somme de 8,1 millions d'euros, après reprise du résultat de l'exercice 2021.

2. Le financement des autres investissements

Au final, déduction faite des 8,13 millions € pour le Plan Ecoles et des 6,07 millions € nécessaires pour compenser les annuités d'emprunt qui seront remboursées en 2022, la Ville ne souscrira pas d'emprunts supplémentaires pour financer les autres investissements prévus en 2022, évalués au total à 20,1 millions €.

Ils seront donc financés essentiellement par :

- ❖ L'épargne dégagée par la section de fonctionnement (6,34 millions €)
- ❖ Le résultat de fin d'exercice 2021 (5 millions €)
- ❖ La récupération, via le FCTVA, de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021 (4 millions €)
- ❖ La taxe d'aménagement (1 million €)
- ❖ Une participation de la CAF pour la nouvelle crèche sur le secteur Coteaux Beauclair (1 082 000 €)
- ❖ Une participation de la Ville de Villemomble à hauteur de 50 % du coût HT de l'opération (la TVA étant récupérée par GPGE via le FCTVA) pour la requalification de la rue Laennec (570 000 €)
- ❖ La cession de l'Hôtel Brément évaluée à 760 000 €
- ❖ Les diverses autres subventions d'équipement sollicitées auprès des partenaires institutionnels, en particulier la DRAC et la Région pour les travaux de rénovation de la médiathèque Yourcenar (respectivement 110 000 € et 82 000 €) ou le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans le cadre du plan de relance, pour la création de jardins partagés rue des Balettes (98 000 €)
- ❖ Le remboursement par la SPL PAREDEV de l'avance de trésorerie faite par la Ville au titre de la ZAC Coteaux Beauclair (1,16 million €) et 178 000 € au titre du reversement de la subvention octroyée par la Région.
- ❖ Le produit des amendes de police (50 000 €)

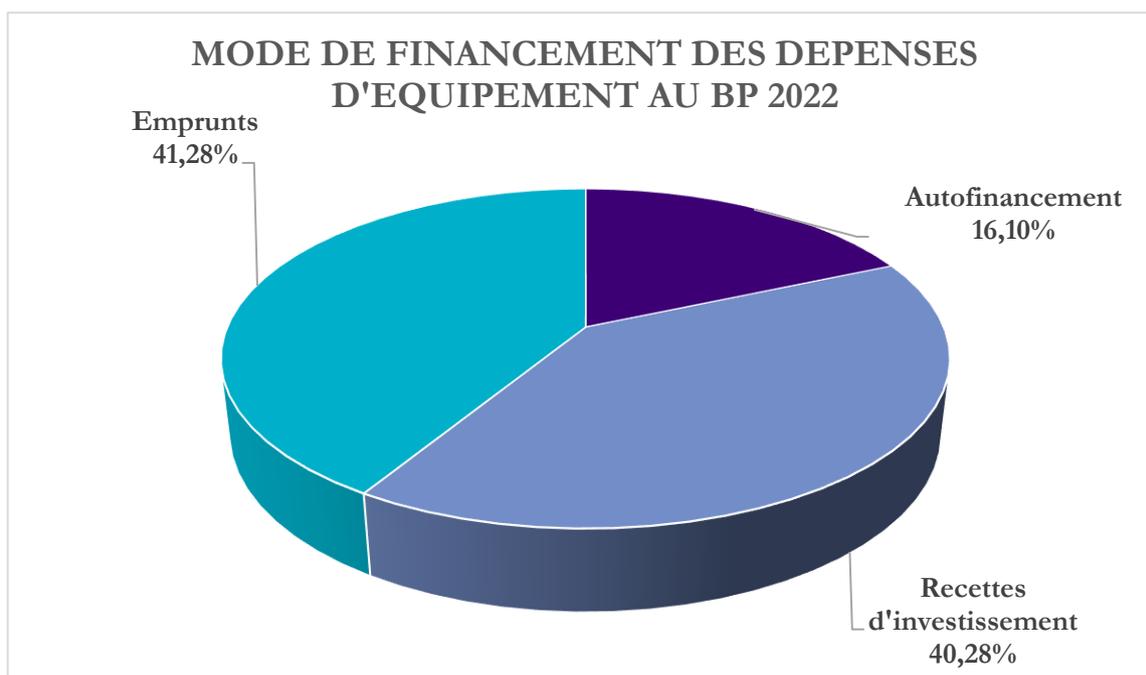
3. Le mode de financement prévisionnel des investissements en 2022

Dans ce contexte de ressources contraintes, au stade du BP, la Ville de Rosny-sous-Bois finance 58,72 % de ses investissements par ses ressources propres : 18,44 % par son autofinancement et 40,28 % par ses recettes d'investissement.

Le recours à l'emprunt couvre donc 41,28 % du besoin de financement.

Mode de financement prévisionnel des investissements en 2022	Part de la ressource en M€	Part de la ressource en %
Autofinancement ¹	6 343 174	18,44%
Recettes d'investissement	13 853 240	40,28%
Emprunts	14 199 923	41,28%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	34 396 337	100,00%

¹ La notion d'autofinancement correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement.



D. La structure de dette au 1er janvier 2022

La Ville doit donc inscrire 14,2 millions € d'emprunt pour équilibrer le BP 2022, soit un endettement supplémentaire de près de 8,13 millions € intégralement fléché vers le « plan écoles ».

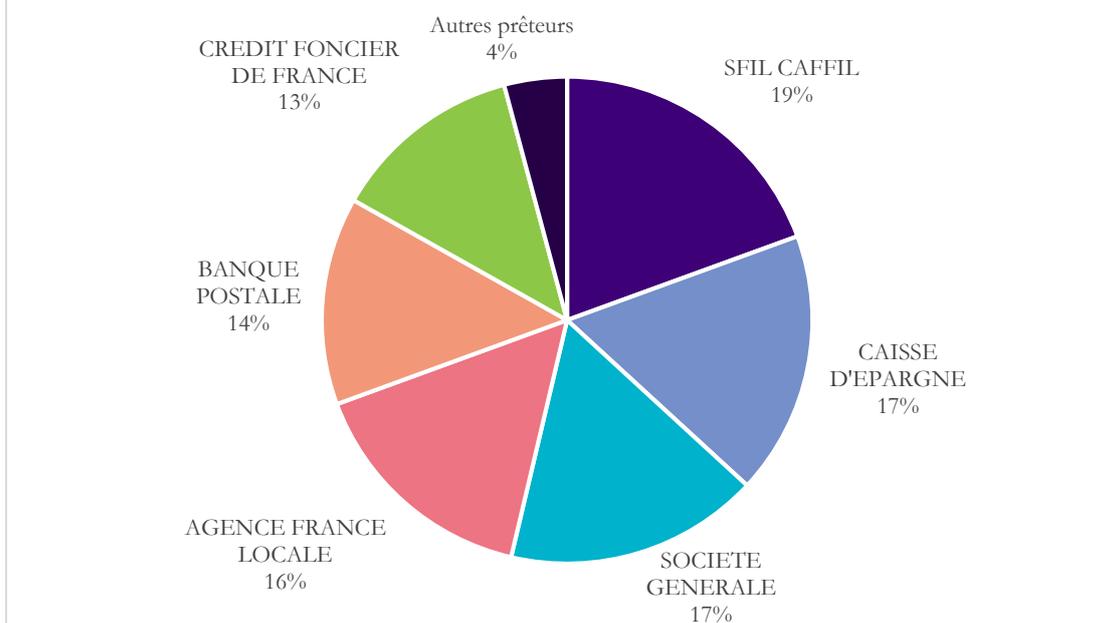
Au 1er janvier 2022, l'encours de dette s'élève à 76,75 millions €, en hausse de 14,34 millions € par rapport au 1er janvier 2021.

L'encours progressera à due concurrence pour s'établir légèrement en deçà des 92,5 millions €⁹, si l'enveloppe d'emprunt 2022 est souscrite dans sa totalité, ce qui ne sera probablement pas le cas.

La Ville de Rosny-sous-Bois mène depuis des années une stratégie de diversification de ses prêteurs, associée à une stratégie d'optimisation de ses conditions de financement.

⁹ Cette projection (92,33 millions €) est établie à partir de l'état de la dette au 1er janvier 2022 (76,75 millions €), en ajoutant le dernier prêt souscrit courant de l'été 2021, qui sera mobilisé progressivement sur le premier semestre 2022 (7,45 millions €) et l'endettement supplémentaire envisagé en 2022 (8,13 millions €).

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTES PAR PRETEUR AU 01/01/2022



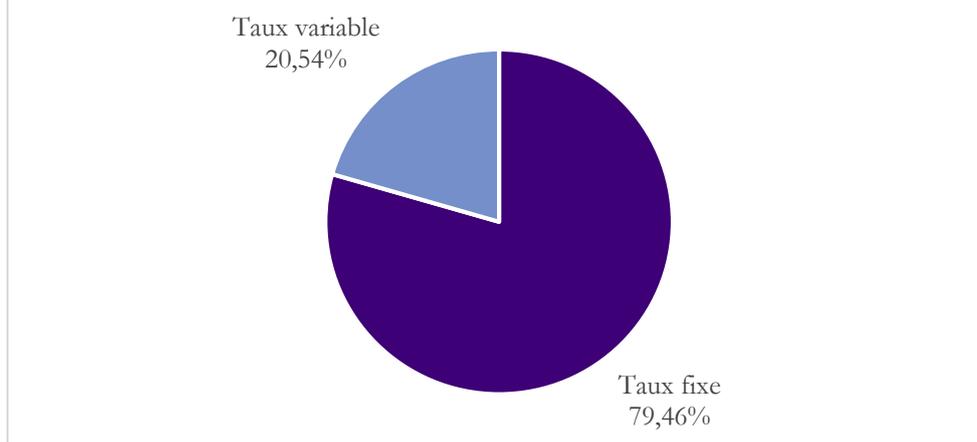
La répartition de l'encours de dette est très variée considérant qu'elle se décompose en 12 prêteurs. Le principal, la SFIL, représente près de 20% du volume des financements. La Caisse d'Épargne constitue le deuxième prêteur avec plus de 17% de l'encours de la dette suivi de peu par la Société Générale avec près de 17% des emprunts. Les autres prêteurs (la CAF, Arkéa et la C.R.A.M) représentent une part marginale.

En 2021, avec 20 millions € mobilisés dont 10 millions € à taux indexés, la Ville a accru son encours à taux variables. Ainsi, près de 80 % du stock de dette est constitué d'emprunts à taux fixe et plus de 20 % à taux variable.

L'emprunt de 7,45 millions € contracté en 2021 mais qui sera consolidé en 2022 accentue cet écart.

La dette est donc répartie de façon optimale, prémunissant la Ville en cas d'une hausse à terme des taux, la part de dette à taux variable permettant quant à elle de tirer à la baisse le coût global en faisant bénéficier la Ville du contexte de taux négatifs.

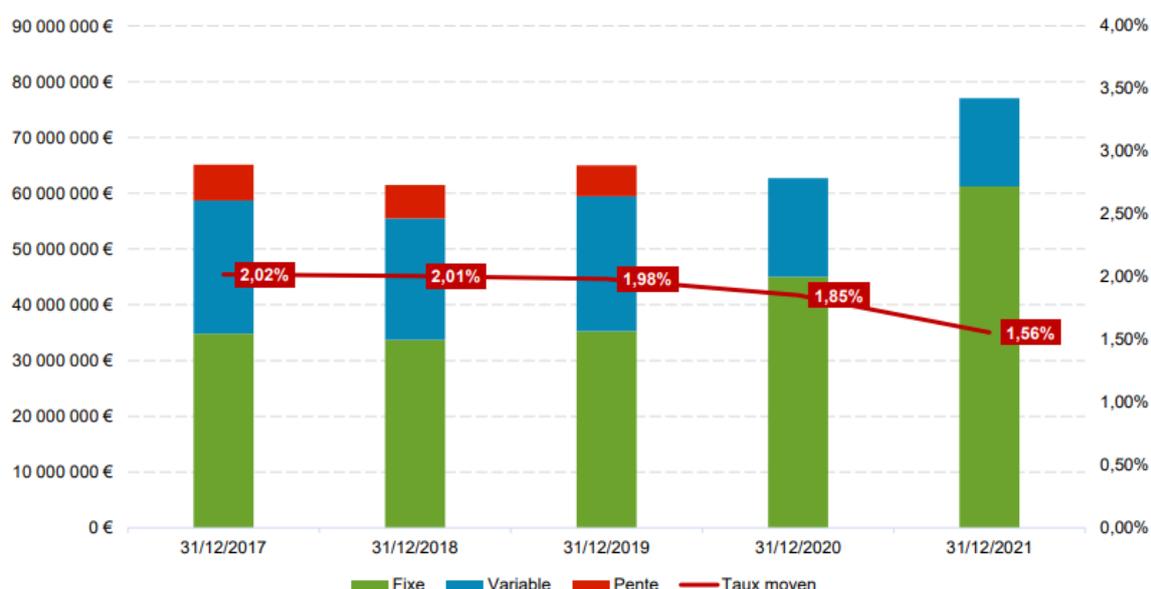
DETTE PAR TYPE DE RISQUE AU 31/12/2021



Cette structure de dette, conjuguée à des taux d'intérêt très bas chaque année, conduit à une nouvelle diminution du taux moyen : à 1,56 % au 1^{er} janvier 2022, après 1,85 % au 1^{er} janvier 2021.

L'encours s'établissait au 31 décembre 2021 à 77 millions d'euros (1 667 €/hab.)¹⁰ avec une capacité de désendettement de la Ville qui demeure en dessous des 8 années.¹¹

De surcroît, le coût de la dette reste faible, le taux global continuant de diminuer au regard des conditions financières actuelles de marché¹². Le coût des intérêts devrait donc rester significativement inférieur à la prévision d'1,4 million €.



Depuis 2021, la Ville ne détient plus aucun produit à risque, l'unique emprunt structuré ayant automatiquement basculé à taux fixe en décembre 2020 pour les 9 ans restant d'ici à son extinction. De ce fait, la Ville présente désormais une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

¹⁰ Avant intégration de l'emprunt 2021 (7,45 millions €), qui sera mobilisé progressivement sur le premier semestre 2022.

¹¹ Considérant l'encours de dette au 31 décembre 2021, majoré de l'emprunt de 7,45 millions € souscrit en 2021, l'encours s'élève à 84,45 millions €. Pour rappel, la capacité de désendettement correspond au ratio entre l'épargne et la dette, soit 84,45 millions € / 11,1 millions € (épargne brute 2021 à fin d'exercice), soit une durée théorique de remboursement de la dette de 7,5 ans.

¹² La Ville a ainsi souscrit en 2021, à l'issue de son appel d'offres bancaire annuel, deux nouveaux emprunts ; l'un de 10 millions € sur 25 ans en taux fixe au taux de 0,94 % et l'autre de 7,45 millions € en taux variable au taux Euribor 3M + 0.26



Pour rappel, afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

GLOSSAIRE

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
BSPP : Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CMS : Centre Médico-Social
CNAS : Comité National d'Action Sociale
CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSU : Centre de Supervision Urbaine
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DRAC : Direction Régionale de l'Action Culturelle
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP : Délégation de Service Public
DSUCS (ou DSU) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
ENACR : Ecole des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois
EPT : Etablissement Public Territorial
FAN : Fabrique Artistique et Numérique (ex école d'arts plastiques)
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France
GVT: Glissement Vieillesse Technicité
PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
SEDIF : Syndicat des Eaux d'Ile de France
SIPPEREC : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Réseaux et les Energies de Communication
SPL : Société Publique Locale
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TH : Taxe d'Habitation
TLPE : Taxe Locale du la Publicité Extérieure